

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS CHÂTILLONNAIS

PCAET : BILAN À MI-PAROURS



JANVIER 2024

Table des matières

PREAMBULE.....	3
<i>Rappel du cadre légal de l'évaluation</i>	<i>3</i>
<i>Évolution du cadre législatif depuis la mise en œuvre du PCAET</i>	<i>3</i>
<i>Évolution du contexte mondial depuis la mise en œuvre du PCAET</i>	<i>4</i>
<i>Objectifs de l'évaluation</i>	<i>5</i>
INTRODUCTION.....	6
<i>Historique de la démarche.....</i>	<i>6</i>
<i>Rappel du scénario retenu et résultats attendus.....</i>	<i>6</i>
I/ PLAN D' ACTIONS.....	9
<i>1.1. Une approche multi-acteurs et multisectorielle</i>	<i>9</i>
<i>1.2. Un plan d'actions en cinq axes</i>	<i>9</i>
II/ BILAN PAR AXE	13
<i>2.1. AXE 1 : Habiter et se loger en utilisant moins d'énergies fossiles.....</i>	<i>13</i>
<i>2.2. AXE 2 : Se déplacer/transporter les marchandises en polluant moins</i>	<i>15</i>
<i>2.3. AXE 3 : Consommer en économisant les ressources.....</i>	<i>18</i>
<i>2.4. AXE 4 : Travailler et produire en préservant l'environnement.....</i>	<i>21</i>
<i>2.5. AXE 5 : S'engager vers l'exemplarité</i>	<i>28</i>
III/ INTEGRATION DU PCAET DANS LES DOCUMENTS CADRE	30
<i>3.1. PCAET et projet de territoire.....</i>	<i>30</i>
<i>3.2. PCAET et dispositifs financiers.....</i>	<i>30</i>
IV/ CONCLUSION ET FORMULATION DE PISTES	32
ANNEXES	35
<i>ANNEXE 1 : tableau de mesure des impacts.....</i>	<i>36</i>
<i>ANNEXE 2 : croisement PCAET et fiches-actions LEADER 23-27</i>	<i>37</i>
<i>ANNEXE 3 : projet issu de la fiche-action 1 « Renouveau urbain »</i>	<i>38</i>
<i>ANNEXE 4 : projets portés par l'EPCI et qui répondent à la fiche-action 2 « Mobilité et coworking »..</i>	<i>39</i>
<i>ANNEXE 5 : communication – fiche-action 3 « Sensibilisation et animation ».....</i>	<i>40</i>
<i>ANNEXE 6 : projet issu de la fiche-action 4 « Elaboration d'un document d'objectifs Natura 2 000 » .</i>	<i>42</i>
<i>ANNEXE 7 : projet issu de la fiche-action 5 « Rénovation énergétique »</i>	<i>43</i>

Préambule

Le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) est un outil qui a vocation à l'échelle locale de diminuer les émissions de gaz à effet de serre (GES) et adapter le territoire au changement climatique. Il se traduit concrètement par l'élaboration d'un programme d'actions chiffrées et évaluables à court, moyen et long terme. Ce programme d'actions est le résultat des phases de diagnostic, définition des objectifs et de la stratégie. Une évaluation est réalisée à mi-parcours.

Rappel du cadre légal de l'évaluation

Le décret n°2016-849 du 28 juin 2016 prévoit une évaluation à mi-parcours du PCAET qui doit être réalisée au bout de trois ans et transmise au Préfet de Région et au Conseil Régional. Cette évaluation doit être qualitative et quantitative. Elle doit permettre de mieux appréhender les ressorts de l'intervention publique, rendre compte des résultats et améliorer l'existant dans la durée. Un prestataire externe peut être contacté dans cette optique pour la mener à bien. Néanmoins, la conduire en interne présente l'avantage d'une approche territorialisée, en lien avec le suivi.

Le PCAET ambitionne de répondre à trois principaux objectifs :

- Réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
- Adaptation du territoire aux effets du changement climatique ;
- Amélioration de la qualité de l'air.

Dans une hiérarchie de documents « cadre » qui prend en compte les liens suivants :

- Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC2) du 18 novembre 2015 ;
- Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), adopté en juin 2020 ;
- Charte du 11ème Parc National de Forêts Champagne Bourgogne, créée le 6 novembre 2019
- Plan National Biodiversité ;
- Loi Énergie et Climat, votée en 2019 ;
- Lois plus spécifiques en lien avec les fiches actions thématiques (notamment Loi Élan Evolution du logement, de l'aménagement et du numérique, du 23 novembre 2018).

Évolution du cadre législatif depuis la mise en œuvre du PCAET

Dans le cadre de la mise en œuvre de son PCAET, la Communauté de Communes doit également prendre en compte les évolutions du contexte législatif.

La loi portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets du 21 août 2021, s'articule autour des cinq thématiques : consommer, produire et travailler, se déplacer, se loger et se nourrir. Elle renforce aussi les sanctions en cas d'atteintes à l'environnement et définit un objectif national de Zéro Artificialisation Nette (ZAN) d'ici 2050.

La loi Différenciation, Décentralisation, Déconcentration et Simplification de l'action publique locale, dite 3DS du 21 février 2022, prévoit de multiples mesures en matière de différenciation, de compétences à la carte, de décentralisation (logement social, routes, Revenu de Solidarité Active (RSA), éolien...), de déconcentration

et de simplification de l'action locale. En outre, cette loi confère davantage de marges de manœuvre aux élus locaux.

La loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables s'articule autour de quatre axes :

- Planifier en remettant les territoires et les collectivités au centre des décisions et en donnant des leviers d'action aux élus locaux ;
- Simplifier pour lever les lourdeurs administratives et améliorer la sécurité juridique des projets, sans renoncer aux exigences environnementales ;
- Mobiliser les terrains déjà artificialisés ou sans enjeux environnementaux majeurs pour déployer les énergies renouvelables et ainsi préserver les terrains non artificialisés ;
- Partager et redistribuer la valeur générée par les énergies renouvelables pour soutenir des projets locaux et de protection de la biodiversité.

Évolution du contexte mondial depuis la mise en œuvre du PCAET

Dans un contexte de crise énergétique mondiale liée à la guerre en Ukraine, de tensions internationales liées notamment au conflit israélo-palestinien et d'aggravation de l'urgence climatique, le Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat (GIEC), dont l'objectif est de faire régulièrement un état des lieux, sans parti pris, des connaissances scientifiques les plus avancées sur le climat, a publié un 6^{ème} rapport d'évaluation qui synthétise les connaissances scientifiques acquises entre 2015 et 2021 sur le changement climatique, ses causes, ses impacts et les mesures possibles pour l'atténuer et s'y adapter.

Fruit d'une collaboration internationale, ce 6^{ème} rapport d'évaluation constituera la base scientifique principale pour le premier bilan mondial de l'Accord de Paris, qui a eu lieu lors de la COP28 à Dubaï (Émirats arabes unis) en fin d'année 2023.

Dans ce rapport, le GIEC rappelle que les émissions de gaz à effet de serre dues aux activités humaines ont réchauffé le climat à un rythme sans précédent : la température de la surface du globe s'est élevée d'1,1 °C par rapport à la période préindustrielle.

Quels que soient les scénarios d'émission, le GIEC estime que le réchauffement de la planète atteindra 1,5 °C dès le début des années 2030.

Limiter ce réchauffement entre 1,5°C et 2 °C ne sera possible qu'en accélérant et en approfondissant dès maintenant la baisse des émissions pour :

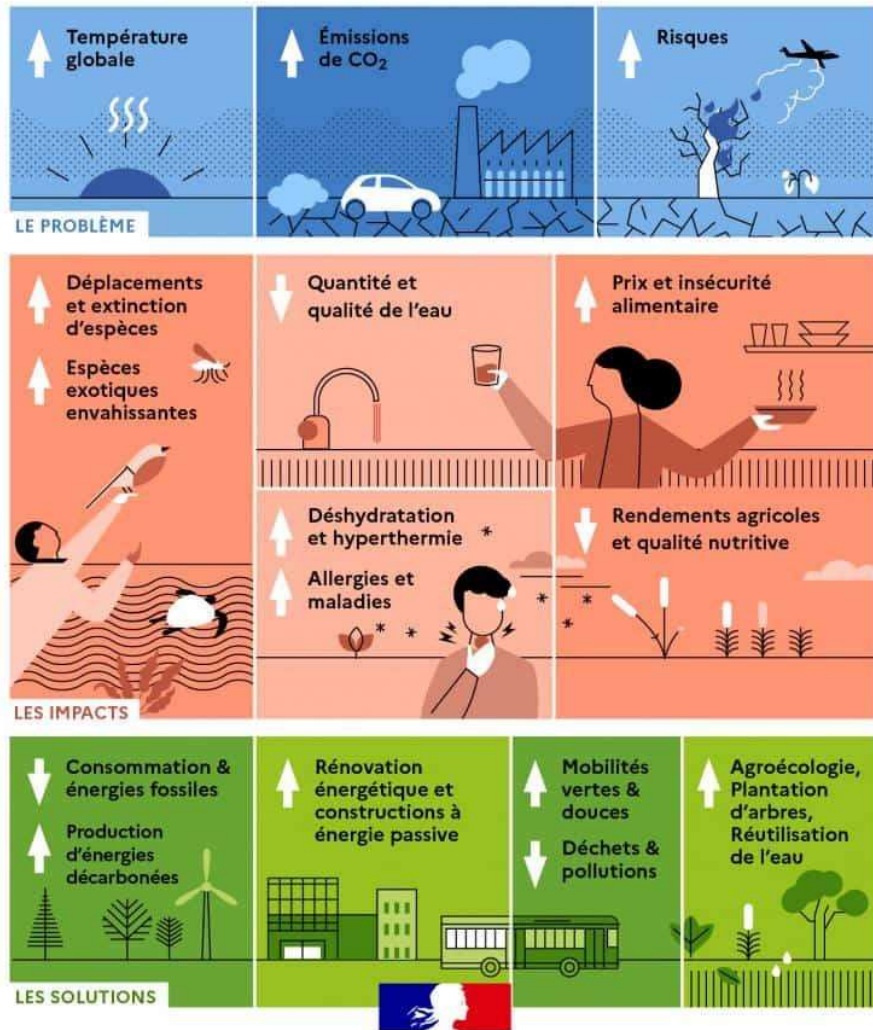
- Ramener les émissions mondiales nettes de CO2 à zéro ;
- Réduire fortement les autres émissions de gaz à effet de serre.

En outre, ce rapport du GIEC atteste d'une accentuation des risques (vagues de chaleur, précipitations extrêmes, sécheresses, fonte de la cryosphère, changement du comportement de nombreuses espèces...) pour un même niveau de réchauffement par rapport au 5^{ème} rapport d'évaluation de 2014.

Les vagues de chaleur extrême, les sécheresses historiques, les inondations dévastatrices et les incendies ravageurs se sont abattus en 2022 sans relâche sur la planète.

Les risques climatiques et non climatiques vont s'aggraver et se multiplier, ce qui rendra leur gestion plus complexe et délicate.

Rapport de synthèse du GIEC **Le changement climatique aujourd'hui**



Écologie.gouv.fr

Certains changements dureront des siècles ou des millénaires : nos choix d'aujourd'hui auront des conséquences pendant très longtemps.

Objectifs de l'évaluation

L'évaluation à mi-parcours est un outil de visualisation de l'état d'avancement des actions qui permet de rendre visible la démarche engagée, d'ajuster la mise en œuvre du programme d'actions et d'être un support de communication à destination du grand public.

Introduction

Historique de la démarche

Le PCAET est le fruit d'un travail concerté, dont voici les principales étapes d'élaboration :

- Par délibération numéro 52/06/2017 du 27 juin 2017, la Communauté de Communes du Pays Châtillonnais a engagé l'élaboration d'un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) ;
- Signature le 26 octobre 2017 d'une convention entre le Département de la Côte d'Or, la Communauté de Communes du Pays Châtillonnais et le SICECO, territoire d'énergie Côte-d'Or, relative à la transition énergétique territoriale ;
- Organisation d'ateliers thématiques dès janvier 2018 sur les thématiques : transports, habitat, activités / industrie / artisanat / tourisme, environnement, agriculture / forêt ;
- Par délibération du 18 décembre 2018, le diagnostic territorial, la stratégie et le programme d'actions ont été approuvés ;
- Le Préfet de région a formulé un avis le 23 août 2020 ;
- Le projet de PCAET actualisé est soumis à consultation du public du 16 décembre 2020 au 16 janvier 2021 ;
- Le Conseil Communautaire approuve le PCAET par délibération le 26 janvier 2021.

Rappel du scénario retenu et résultats attendus

Lors de la mise en place de la stratégie, trois hypothèses d'évolution des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre avaient été retenues :

- L'hypothèse « **fil de l'eau** » décrit l'évolution tendancielle des consommations d'énergie et des émissions de GES si aucune action supplémentaire n'est entreprise. C'est l'hypothèse dite du « laisser-faire ». Elle montre les conséquences de l'inaction ;
- L'hypothèse « **mesures nationales** » met en évidence l'impact des mesures structurantes d'ores et déjà actées à l'échelle communautaire ou nationale, notamment dans le cadre du Grenelle de l'environnement ;
- L'hypothèse « **optimale** » analyse le potentiel du territoire afin d'atteindre le facteur 4 en région Bourgogne en mobilisant l'ensemble de ses capacités en termes de développement des énergies renouvelables, de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de diminution des consommations d'énergie.

La Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV), publiée au Journal Officiel du 18 août 2015, a pour objectif de permettre à la France d'atténuer le changement climatique et de préserver l'environnement, renforçant par la même occasion son indépendance énergétique et offrant aux habitants et aux entreprises un accès à l'énergie à un coût compétitif.

La loi fixe des objectifs à moyen et long terme, pour donner un cadre à l'action conjointe des citoyens, des entreprises, des territoires et de l'État. Elle prévoit notamment :

- Une réduction de 40% des émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2023 et de 75% à l'horizon 2050 ;
- Une réduction de la consommation d'énergie de 20% en 2030 et 50% en 2050.

Le scénario optimal retenu est le plus ambitieux et le plus proche des objectifs réglementaires, avec comme objectif l'horizon 2050.

Les principaux objectifs fixés en termes d'émission de gaz à effet de serre (GES) et de consommation d'énergie sont les suivants :

	Consommations d'énergie		Émissions de GES	
	finale (en GWh/an)	par habitant (en MWh/hab)	du territoire (en teqCO2)	par habitant (en tCO2/hab)
Actuelles	869	42	282 023	14
Optimal 2050	401	23	174 463	10
Évolution à l'horizon 2050	-53%	-45%	-38%	-28%

Les efforts sont adaptés à la fois au contexte territorial et aux enjeux de chaque secteur :

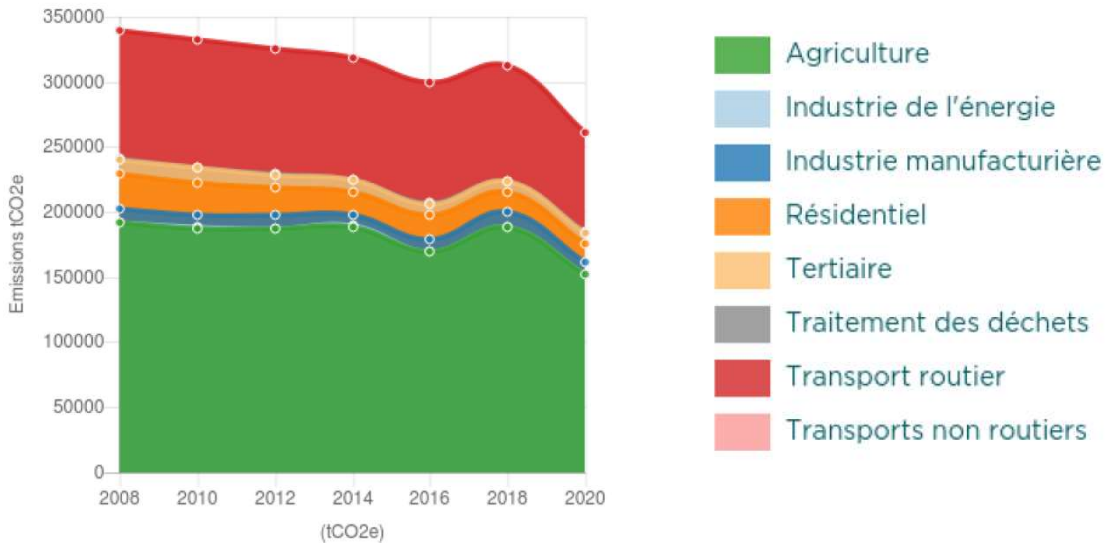
	Objectifs à 2050	
	Énergie	Gaz à effet de serre
Résidentiel	-70%	-75%
Tertiaire	-40%	-75%
Transport de personnes	-88%	-78%
Fret	-27%	-70%
Agriculture	-12%	-16%
Industrie	-31%	-53%

Les trois graphiques proposés ci-dessous sont issus des données OPTÉER. Ils montrent que ce choix s'appuie sur une observation des tendances générales entre 2008 et 2020. Il faut noter :

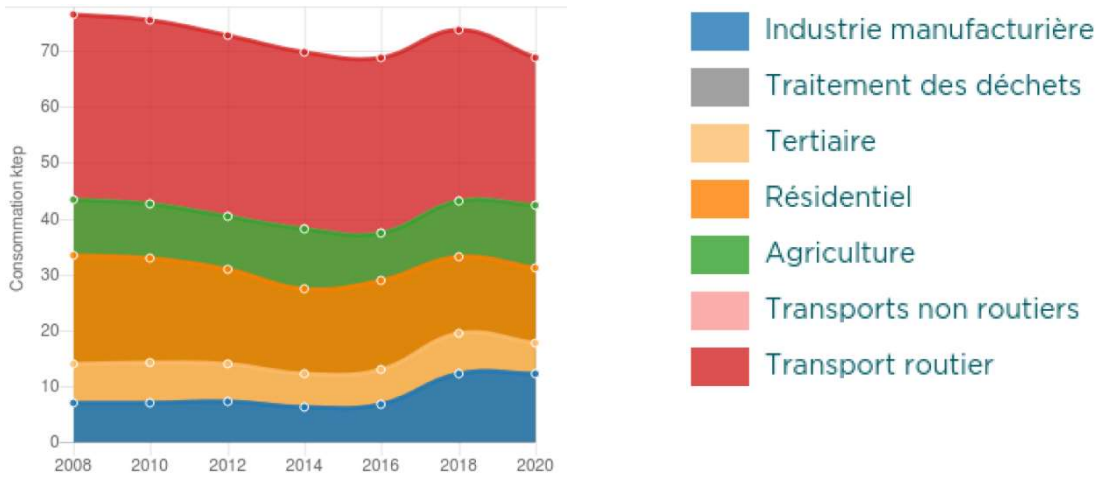
- La diminution des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) ;
- La diminution de la consommation d'énergie ;
- La production croissante d'énergie renouvelable.

Le PCAET est donc un outil visant à accompagner l'évolution des pratiques pour favoriser et amplifier ces tendances de fond.

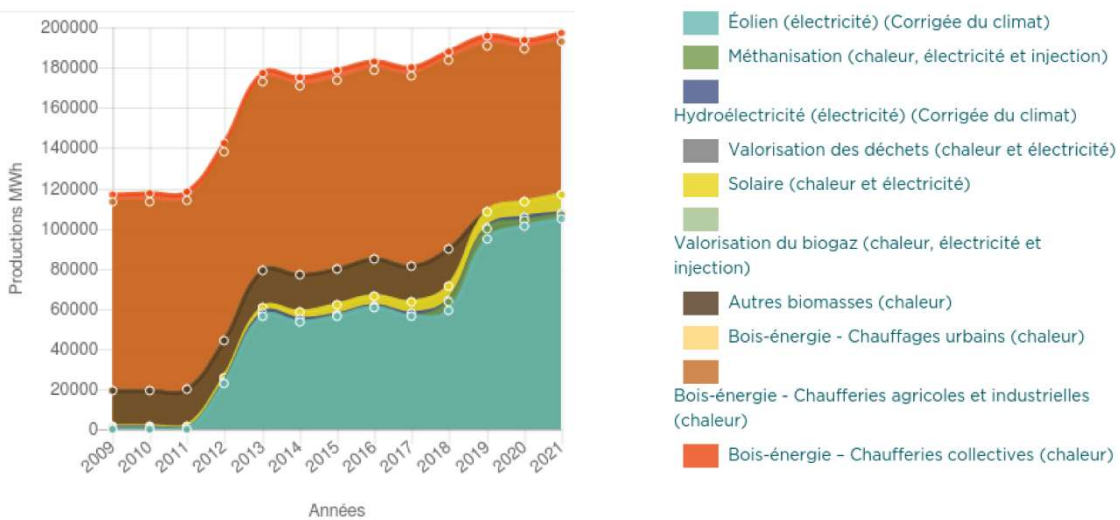
Evolution des émissions de GES à climat Réel et corrigé en Pays Châtillonnais de 2008 à 2020 en tCO2 (source : ATMO BFC)



Evolution de la consommation d'énergie à climat réel par secteur en Pays Châtillonnais de 2008 à 2020 en ktep (source : ENEDI, GrDF, GRT, SICAE Est, ATMO BFC, SDES)



Evolution de la production totale d'ENR par filière (hors bois des ménages) entre 2009 et 2021 en MWh (source : ADEME BFC)



I/ Plan d'actions

1.1. Une approche multi-acteurs et multisectorielle

Afin d'établir un plan d'actions complet, touchant toutes les échelles du territoire et impliquant la pluralité de ses acteurs, une matrice d'approche a été élaborée et est à l'origine de la colonne vertébrale du plan d'actions.

Cette matrice se découpe dans un premier temps selon quatre clés d'entrée plurisectorielles qui résument également les quatre fonctions principales du territoire :

- Habiter et résider ;
- Se déplacer et déplacer les marchandises ;
- Consommer et, éventuellement, produire des déchets ;
- Travailler et produire.

Deux grands types d'acteurs peuvent agir et influencer sur ses quatre fonctions :

- Les collectivités territoriales (ici l'EPCI et ses communes) qui peuvent intervenir elles-mêmes à deux niveaux :
 - En externe, en mettant en place des politiques publiques d'accompagnement et d'encadrement ;
 - En interne, en agissant sur les pratiques des agents et sur leur fonctionnement.
- Les acteurs du territoire : habitants, résidents, actifs (dont agriculteurs, salariés etc.).

1.2. Un plan d'actions en cinq axes

Le plan d'actions du PCAET résulte des étapes engagées dès la fin 2017. Le diagnostic et la stratégie ont permis de définir un plan d'actions propre et adapté au territoire de la Communauté de Communes du Pays Châtillonnais.

Le diagnostic a permis de réaliser un état des lieux complet du territoire sur les thématiques climat, air, énergie, de dresser un profil des consommations énergétiques du territoire, de sa production d'énergie ainsi que des sources d'énergie utilisées et enfin de ses émissions de polluants. Ce diagnostic a révélé les enjeux clés climat-énergie du territoire.

Ces enjeux, combinés aux ambitions des acteurs politiques du territoire, ont orienté la stratégie et les objectifs du PCAET vers une stratégie dite « optimale » respectant les objectifs régionaux et tendant vers les objectifs nationaux (LTECV).

Tableau récapitulatif du plan d'actions :

Axes du PCAET	Actions du PCAET
<u>AXE 1</u> Habiter et se loger en utilisant moins d'énergies fossiles	ACTION 1.1 Engager la rénovation énergétique du parc résidentiel
	ACTION 1.2 Rendre les systèmes de chauffage plus performants et verdir l'approvisionnement d'énergie dans l'habitat
	ACTION 1.3 Penser et planifier l'urbanisation du territoire dans sa globalité
<u>AXE 2</u> Se déplacer/transporter les marchandises en polluant moins	ACTION 2.1 Améliorer les conditions de mobilité à l'échelle du territoire en déployant les alternatives à la voiture individuelle afin de réduire les déplacements
	ACTION 2.2 Inciter les habitants à se déplacer différemment
	ACTION 2.3 Accompagner la transition technologique du parc motorisé
	ACTION 2.4 Accompagner les entreprises au changement des pratiques de déplacement
<u>AXE 3</u> Consommer en économisant les ressources	ACTION 3.1 Faciliter la structuration d'une filière alimentaire locale
	ACTION 3.2 S'engager vers l'exemplarité en élaborant un programme local de prévention des déchets (PLPD)
<u>AXE 4</u> Travailler et produire en préservant l'environnement	ACTION 4.1 Accompagner la transition agricole du territoire vers « un territoire autonome en azote » (CTE de la Haute Côte-d'Or)
	ACTION 4.2 Accompagner l'adaptation de l'agriculture au changement climatique
	ACTION 4.3 Accompagner la gestion durable des forêts et devenir un territoire puits de carbone (CTE de la Haute Côte-d'Or et Parc National de Forêts)
	ACTION 4.4 Accompagner les entreprises locales à agir sur leur propre fonctionnement et s'engager vers le développement d'énergies renouvelables
	ACTION 4.5 Accompagner la réalisation d'un schéma de développement des énergies renouvelables
	ACTION 4.6 Promouvoir le développement des unités de méthanisation et l'injection de biogaz au sein du réseau de Chatillon-sur-Seine
	ACTION 4.7 Exploiter le potentiel éolien du territoire (hors de l'aire optimale d'adhésion du parc national)
	ACTION 4.8 Encourager le développement d'envergure du photovoltaïque (toitures et parcs agri-solaires)
	ACTION 4.9 Organiser le stockage de l'énergie verte
	ACTION 4.10 Adapter les réseaux de distribution et de transport
	ACTION 4.11 Améliorer la préservation de la ressource en eau
<u>AXE 5</u> S'engager vers l'exemplarité	ACTION 5.1 Réaliser des travaux d'amélioration énergétique dans les bâtiments publics et maîtriser la consommation d'énergie
	ACTION 5.2 Agir pour une mobilité propre
	ACTION 5.3 Mieux consommer pour limiter la production de déchets
	ACTION 5.4 Sensibiliser, animer et suivre le PCAET

Clés d'entrée

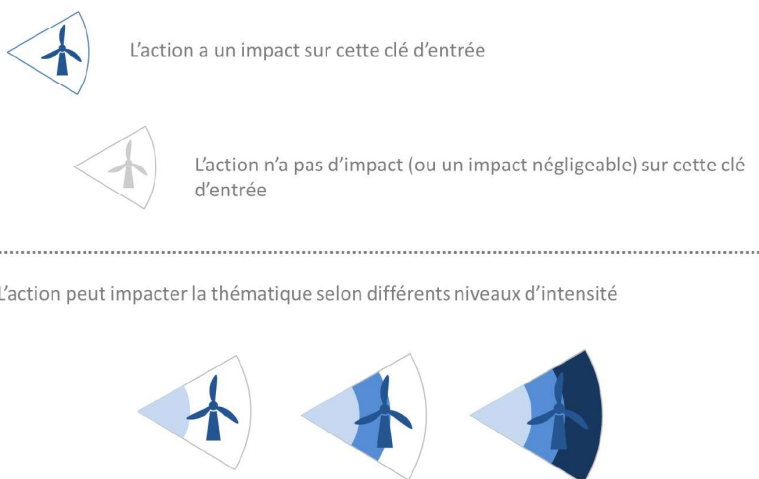
Chaque fiche-action est un levier pour agir sur une ou plusieurs de ces clés d'entrée :

- Émission des gaz à effet de serre (GES) ;
- Réduction de la consommation énergétique ;
- Développement des énergies renouvelables (EnR) ;
- Adaptation des réseaux (transports, énergie, information...) ;
- Adaptation au changement climatique ;
- Séquestration du Carbone.

Les actions peuvent impacter toutes ou certaines des 6 clés d'entrées du PCAET



Chaque fiche-action est un levier pour agir sur une ou plusieurs de ces clés. Le niveau d'impact est quant à lui indiqué selon son intensité avec une valeur de 1 à 3.



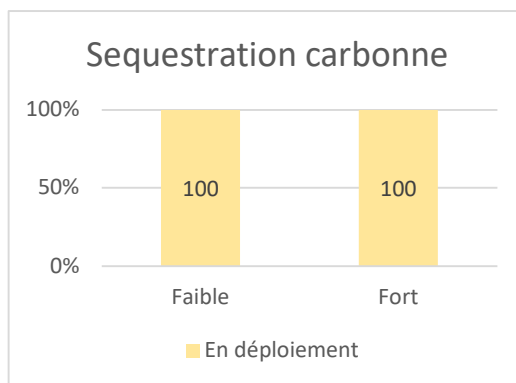
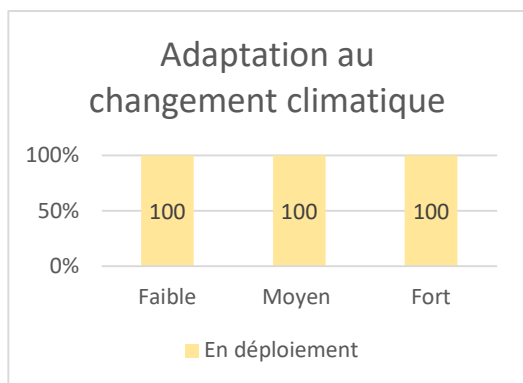
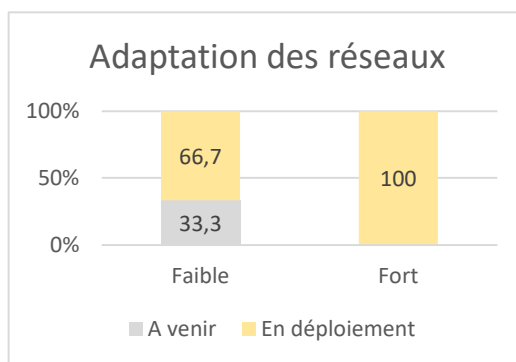
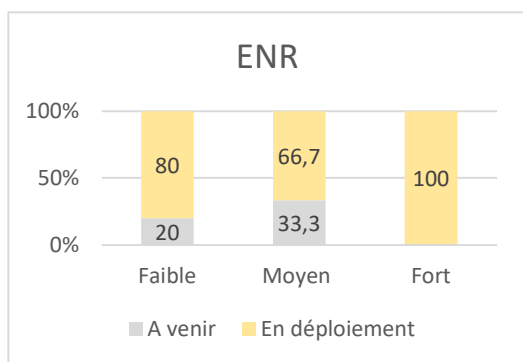
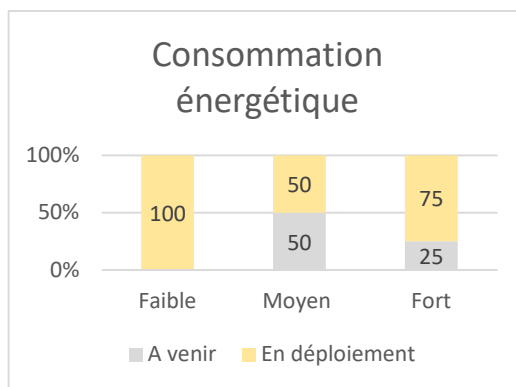
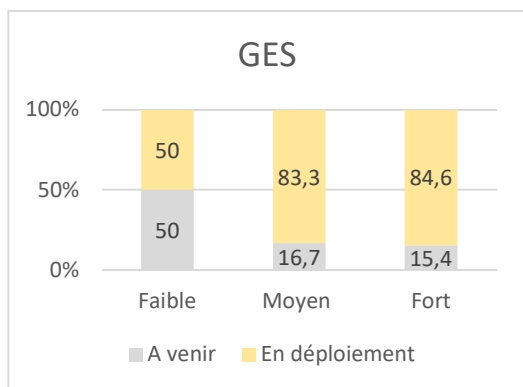
Comme le montre l'exemple ci-dessus, l'action peut être sans objet, ou avoir un impact faible, moyen ou fort sur une des six clés d'entrées (tableau de mesure des impacts par fiche-action en annexe 1).

Comme le montrent les graphiques ci-dessous, les actions avec un fort niveau d'impact ont été globalement très investies (déployées ou en déploiement).

Elles résultent souvent :

- D'une mobilisation multi-acteurs ;
- D'une intervention multithématique ;
- D'une action auprès du grand public touchant potentiellement toute la population.

Graphiques des niveaux d'engagement des fiches-actions selon chaque clé d'entrée



En synthèse, un impact est mesuré sur chaque clé d'entrée, ce qui signifie que les fiches-actions ont répondu au moins en partie aux objectifs. Par ailleurs, des projets structurants sont en cours (Espace Économique Numérique, Eau et Agriculture du Châtillonnais, extension de la déchetterie de Saint-Colombe-sur-Seine...), dont la concrétisation apportera un impact supplémentaire.

II/ Bilan par axe

2.1. AXE 1 : Habiter et se loger en utilisant moins d'énergies fossiles

L'action 1 est découpée en trois fiches-actions, dont les sous actions et avancements sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Actions du PCAET	Sous actions	Avancement
ACTION 1.1 Engager la rénovation énergétique du parc résidentiel	Compléter le dispositif de Point de Rénovation Info Service (PRIS) de Bourgogne en disposant d'un relais local de la rénovation énergétique : le lancement de l'action passera par l'organisation de points d'échanges techniques ou d'une réunion avec le Service Efficacité Énergétique du Bâtiment de la Région, l'association Bourgogne Énergies Renouvelables (BER) et autres partenaires afin de définir la structure qu'il sera possible de mettre en œuvre sur le territoire pour favoriser la rénovation des bâtiments des particuliers (le programme SLIME « Service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie »)	Engagée
	Rénover le parc de logement social	Engagée
	Repérer et accompagner les ménages en situation de précarité énergétique	À venir
	Communiquer et relayer l'existence des dispositifs mis en place	Engagée
ACTION 1.2 Rendre les systèmes de chauffage plus performants et verdir l'approvisionnement d'énergie dans l'habitat	Accompagner les propriétaires dans le remplacement ou l'amélioration de la performance de leur système de chauffage	Engagée
	Faciliter la valorisation solaire des toitures et mettre en œuvre le plan « Place au soleil », en lien avec la fiche-action 4.8	À venir
ACTION 1.3 Penser et planifier l'urbanisation du territoire dans sa globalité	Promouvoir l'intégration des enjeux air-énergie-climat dans l'urbanisme et l'aménagement du territoire	À venir
	Dans le cadre de la révision, ou de l'élaboration des PLU, faire le bilan de la prise en compte des enjeux climat-air-énergie et encourager à l'intégration des mécanismes d'incitation au développement des énergies renouvelables et réduction des consommations d'énergies	À venir
	Promouvoir les matériaux biosourcés dans la construction et la rénovation	Engagée
	Assurer la prise en compte des enjeux sur la qualité et la quantité de l'eau dans les documents d'urbanisme et les dispositions des programmes supra-locaux (Schéma directeur d'alimentation, plan de bassin d'adaptation au changement climatique ...)	À venir
	Encourager les projets de renouvellement urbain, en lien avec les dispositifs financiers (Leuglay-engagé/ en réflexion : Poiseul-la-Ville, Saint-Marc-sur-Seine, Minot)	Non-inscrite au plan d'actions initial

Réalisations sur l'axe 1

Dans cet axe, 50 % des actions sont engagées. Les réalisations reposent sur une action dont l'effet est particulièrement fort et touche toutes les sous actions : la mise en place d'un guichet permanent pour l'accompagnement des propriétaires dans leurs projets de rénovation/réhabilitation (rénovations énergétiques, remplacement ou amélioration de la performance de leur système de chauffage, choix des matériaux-notamment biosourcés).

À travers une convention signée entre la Communauté de Communes du Pays Châtillonnais et l'association Bourgogne Énergies Renouvelables BER, cette dernière est présente le 3^{ème} mercredi de chaque mois au

Centre Socio-Culturel et de Loisirs (CSCL), en complément des permanences de l'ADIL. En moyenne, ces permanences font l'objet de 9 rendez-vous par jour.

Les usagers peuvent être accompagnés sur ces thématiques : isolation, étanchéité à l'air, ventilation, chauffage, eau chaude sanitaire, aides financières.

En parallèle, BER assure les missions suivantes :

- Conseiller, informer et sensibiliser ;
- Éduquer et mobiliser ;
- Développer les compétences locales ;
- Accompagner la transition dans les projets de particuliers, de professionnels et de collectivités ;
- Accompagner au management de la mobilité ;
- Accompagner au changement et au pouvoir d'agir.

Les compétences que peut mobiliser BER sont un levier pour répondre aux enjeux des trois fiches-actions :

- Action 1.1 : Engager la rénovation énergétique du parc résidentiel ;
- Action 1.2 : Rendre les systèmes de chauffage plus performants et verdir l'approvisionnement d'énergie dans l'habitat (Accompagner les propriétaires dans le remplacement ou l'amélioration de la performance de leur système de chauffage) ;
- Action 1.3 : Penser et planifier l'urbanisation du territoire dans sa globalité (Promouvoir les matériaux biosourcés dans la construction et la rénovation).

Freins identifiés sur l'axe

L'action 1.3 Penser et planifier l'urbanisation du territoire dans sa globalité reste la moins engagée. Les raisons sont multifactorielles mais les principaux freins identifiés sont :

- L'absence de compétence communautaire en matière d'urbanisme (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)) ;
- Le faible nombre de communes dotées d'un document d'urbanisme, PLU ou carte communale (seule quatre communes en sont dotées) ;
- Aucune révision ou création de document n'est intervenue dans les trois dernières années.

Néanmoins, d'autres leviers ont été activés, autour des projets de renouvellement urbain/ renaturation.

2.2. AXE 2 : Se déplacer/transporter les marchandises en polluant moins

Présentation des objectifs

Actions du PCAET	Sous actions	Avancement
ACTION 2.1 Améliorer les conditions de mobilité à l'échelle du territoire en déployant les alternatives à la voiture individuelle afin de réduire les déplacements	Organiser l'information et l'accompagnement de la mobilité sur le territoire pour les habitants et les nouveaux arrivants	À venir
	Faire le bilan des actions déjà mises en place, notamment sur celle sur la délocalisation des services publics	Engagée
	Structurer et adapter l'offre de covoiturage aux spécificités du territoire	À venir
	Mettre en place des moyens pour favoriser le télétravail sur le territoire	Engagée
ACTION 2.2 Inciter les habitants à se déplacer différemment	Optimiser le réseau de transport en commun du territoire	À venir
	Sensibiliser sur les modes de déplacements doux	Engagée
ACTION 2.3 Accompagner la transition technologique du parc motorisé	Sensibiliser les habitants aux enjeux d'une mobilité durable à l'évolution future du prix du carburant	À venir
	Déploiement des bornes IRVE en s'appuyant sur le Schéma de Cohérence Régional de Déploiement des bornes de charge	À venir
	Entamer une réflexion sur le déploiement d'une station GNV ouverte au public en lien avec le projet de méthanisation collective dans le Châtillonnais	À venir
	Engager une concertation avec les usagers du territoire, transporteurs et énergéticiens pour favoriser la mise à disposition de GNV à la pompe	À venir
ACTION 2.4 Accompagner les entreprises au changement des pratiques de déplacement	Mener une concertation avec les acteurs économiques du territoire	À venir
	Promouvoir les pratiques alternatives dans les entreprises	À venir
	Lancer une réflexion sur le déploiement d'une station GNV poids lourds en lien avec le projet de méthanisation collective dans le Châtillonnais	À venir

Réalisations sur l'axe 2

Sur cet axe, 25% des actions sont engagées. Deux stratégies sont déployées :

- Favoriser les modes de transports peu émetteurs de GES ;
- Limiter les déplacements en apportant des alternatives (outils numériques, services itinérants, coworking/télétravail...).

FA 2.1

Limiter les déplacements en :

- Rapprochant les services des usagers ;
- Formant la population éloignée du numérique aux pratiques dématérialisées.

Action 1 - Pratiques dématérialisées

- Accès à internet : déploiement de la fibre optique par le Département ;
- Centre numérique : ateliers, initiation aux démarches ;
- Accompagnement numérique : individualisé et personnalisé avec un conseiller numérique tous les jeudis après-midi au Centre Socio-Culturel et de Loisirs et dans les communes volontaires (Laignes, Montigny-sur-Aube, Aignay-le-Duc, Baigneux-les-Juifs et Recey-sur-Ource) ;
- Centralisation des permanences : CAF, MSA, CARSAT SOCIAL, CIDFF, CPAM, ADIL, Point conseil budget UDAF, France Rénov', Défenseur des droits, Adosphère, Conciliateur de justice, Conseil Départemental d'Accès au Droit, Alcool Assistance, AIVAV BFC, Fongecif, France Alzheimer, Restos du Cœur et Ligue contre le cancer ;

- France Services : offrant des ordinateurs en libre-service avec accès internet, une aide à l'usage et accompagnement administratif pour la réalisation des démarches sous format numérique ou papier ;
- Tourisme : création d'une application mobile par la Communauté de Communes du Pays Châtillonnais (Princesse de Vix), qui vise à donner les clés de compréhension de la cité.

Zoom sur l'activité du conseiller numérique : en 2023, le conseiller numérique a assuré l'accompagnement de 623 usagers dont 106 nouveaux. On dénombre 306 Accompagnements avec suivi, soit :

- 49% du total des usagers accompagnés sur cette période ;
- 54 en accompagnement individuel ;
- 249 en atelier collectif.

Par ailleurs, 74 ateliers ont été réalisés pour un total de 460 participants.

Action 2 - Espace Économique Numérique

Moyens de favoriser le télétravail sur le territoire : création d'un tiers-lieu dédié aux porteurs de projets avec :

- 5 bureaux fermés d'environ 11m² chacun pour 1 à 4 personnes en rendez-vous ;
- 1 salle de réunion d'environ d'environ 70m² ;
- 1 espace de coworking d'environ 70m² (pour une dizaine de télétravailleurs) ;
- L'espace numérique d'environ 70m² pour une quinzaine de personnes ;
- 1 hall d'entrée / espace de convivialité d'environ 100 m².

Par son caractère structurant, ce projet est un des moteurs de la revitalisation du territoire. Il vise plusieurs objectifs :

- Apporter une réponse de proximité aux acteurs du territoire ;
- Permettre une meilleure accessibilité à l'information et à la formation ;
- Engager la transformation numérique du territoire ;
- Garantir une meilleure coordination des actions menées par les partenaires ;
- Offrir des moyens permettant la réussite des projets individuels et collectifs.

À terme le projet devrait contribuer à limiter les déplacements pendulaires tout en offrant un lieu dédié à l'accompagnement des porteurs de projet en Pays Châtillonnais réduisant les besoins de déplacement.

FA 2.2

Le territoire souhaite développer l'usage des modes de déplacement doux aussi bien dans les usages quotidiens que de loisirs.

Action 1 : dans l'usage quotidien

Des mesures ont été prises afin d'inciter les habitants à se déplacer différemment (fiche action 2.2). On peut notamment citer la commune de Châtillon-sur-Seine qui a installé 25 appuis vélos en 2023 :

- Place Joffre ;
- Place de la gare ;
- Place de la Résistance ;
- Place du 8 mai 1945 ;
- Esplanade Saint-Vorles ;
- Source de la Douix.

Elle a par ailleurs communiqué sur cette opération dans son journal Les Échos de la Douix – N° 108 de décembre 2023.

Action 2 : dans l'usage de loisir

a- Les itinéraires de tourisme et de loisirs ont également été développés. Cette initiative est d'ailleurs antérieure au PCAET.

- L'usage du vélo est promu par le label VTT-FFC (Fédération Française Cycliste) ;
- Sentiers labélisés depuis 2007 ;
- Convention d'entretien avec un prestataire ;
- 6 parcours pour 224km cumulés.

Le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) :

- 26 sentiers dont un nouvellement inscrit en 2022 (Sentier des 4 Bornes) pour 351km cumulés ;
- Une convention d'entretien avec le Comité Départemental de Randonnée Pédestre 21 renouvelée en 2023.

Il est à noter que ces deux labels garantissent la qualité des itinéraires et du balisage qui sont régulièrement vérifiés. Les chartes de qualité garantissent notamment :

- Sécurisation des parcours ;
- Standardisation du balisage à l'échelle nationale ;
- Suivi annuel des itinéraires.

Ils assurent également la visibilité des itinéraires, notamment sur internet (sites dédiés de la FFC et des PDIPR).

b- En parallèle, la Communauté de Communes du Pays Châtillonnais a porté le projet de valorisation du site de Vix, qui consiste en la création d'un sentier d'interprétation avec application mobile (prix LEADER 14-22 BFC). *Action non inscrite mais réalisée et qui s'inscrit dans la fiche-action.*

Freins identifiés sur l'axe

Comme d'autres territoires ruraux peu denses, le Pays Châtillonnais est confronté aux difficultés de déplacement. Les alternatives aux véhicules particuliers ne sont pas simplement à déployer, mais aussi à inventer.

2.3. AXE 3 : Consommer en économisant les ressources

Présentation des objectifs

Actions du PCAET	Sous actions	Avancement
ACTION 3.1 Faciliter la structuration d'une filière alimentaire locale	Faciliter l'identification et la promotion des circuits de proximité	Engagée
	Fédérer les agriculteurs à la structuration d'une filière alimentaire locale	Engagée
	Soutenir et permettre le développement de la plateforme « Bienvenue à la ferme » de la chambre d'agriculture et Agri local du CD21	Engagée
	Faciliter les initiatives en mettant à disposition des locaux et en organisant des événements (marchés des producteurs locaux, journée fermes ouvertes etc.) : marchés hebdomadaires	Engagée
ACTION 3.2 S'engager vers l'exemplarité en élaborant un programme local de prévention des déchets (PLPD)	Faire le bilan des actions mises en place et identifier les pistes d'optimisation, les freins qui seront les clés d'entrée du PLPD	Engagée
	S'engager vers l'exemplarité en termes de collecte et de traitement des déchets en élaborant un PLPD	Engagée
	Sensibiliser pour réduire les volumes de déchets produits	Engagée
	Favoriser le réemploi et la valorisation des déchets	Engagée
	Réduire les déchets fermentescibles des ménages en poursuivant l'équipement des ménages en composteurs	Engagée
	Lancer une campagne anti-gaspillage	Engagée
	Favoriser et optimiser le recyclage des déchets	Engagée
Localiser et référencer les anciennes décharges afin de les conserver pour la gestion des risques et lancer une réflexion sur leur valorisation (végétalisation, énergie renouvelables ...)	Engagée	

Réalisations sur l'axe 3

Toutes les actions de l'axe sont engagées mais leur avancement est très variable.

FA 3.1

Sur la première fiche-action : *Faciliter la structuration d'une filière alimentaire locale*, l'identification des circuits de proximité, ainsi que la promotion de la plateforme « Bienvenue à la ferme » de la chambre d'agriculture et Agri local du Conseil Départemental de la Côte-d'Or (CD21) s'effectue au fil de l'eau. La CCPC a pu mettre à profit son rôle de primo accueil auprès des entreprises pour leur recherche de financement. Nombre de porteurs de projet relevant du secteur agricole sont identifiés lors des premiers contacts et certains commercialisent en circuit court et/ou local.

Fonds Régional des Territoires (FRT)

En partenariat avec les intercommunalités (EPCI), la Région a mis en place le Fonds Régional des Territoires (FRT) au titre de la reprise de l'investissement des Très Petites Entreprises (TPE) post crise sanitaire. Ce dispositif a permis d'accompagner 17 porteurs de projets :

- **Commercialisation de produits alimentaires locaux et/ou en circuits courts** : 3 porteurs aidés pour un total de 13 854 € de subventions versées (production, packaging ou distribution) ;
- **Commerce de bouche** : 4 porteurs aidés pour un total de 31 672 € de subventions versées ;
- **Restauration** : 4 porteurs aidés pour un total de 30 290 € de subventions versées ;
- **Traiteur/portage de repas** : 1 porteur aidé pour 4 710 € de subventions versées.

Total projets accompagnés : 12

Aide communautaire à l'immobilier d'entreprise

Aux termes de l'article L.1511-3 du CGCT, modifié par l'article 3 de la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) : « *les communes et les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre sont seuls compétents pour définir les aides ou les régimes d'aides et décider de l'octroi de ces aides sur leur territoire en matière d'investissement immobilier des entreprises et de location de terrains ou d'immeubles* ».

Toutefois, conformément au troisième alinéa de l'article L.1511-3 CGCT, « *La région peut participer au financement des aides et des régimes d'aides mentionnés au premier alinéa du présent article dans des conditions précisées par une convention passée avec la commune ou l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre* ».

Dès 2017, la Communauté de Communes du Pays Châtillonnais a donc mis en place le règlement d'intervention de l'aide communautaire à l'immobilier d'entreprise. Il a été modifié en 2021, puis en 2022 afin d'optimiser l'effet levier de l'aide régionale.

Depuis 2021, 4 porteurs engagés dans une démarche de production/commercialisation en circuits courts se sont vus attribuer une aide communautaire au titre de l'aide à l'immobilier d'entreprise.

Total projets accompagnés : 4

Aide au commerce ambulancier

La Communauté de Communes du Pays Châtillonnais a décidé de soutenir le commerce ambulancier et/ou itinérant de 1^{ère} nécessité afin de permettre à ses habitants de bénéficier de ces services. Ces derniers correspondent bien aux attentes de la population en répondant à la problématique d'accessibilité, en tout point de son territoire très rural, aux biens de première nécessité en raison de l'absence de commerces fixes par carence d'initiatives privées faute de rentabilité ;

Depuis 2021, un porteur engagé dans une démarche de production/commercialisation en circuits courts s'est vu attribuer une aide communautaire au titre de l'aide aux commerces ambulants. Pour une somme totale de 5000 €.

Promotion de la plateforme « bienvenue à la ferme »

Au 20/11/2023, 13 Producteurs sont inscrits sur « Bienvenue à la Ferme » et 19 ont été identifiés pour leur commercialisation en circuit court et/ou de proximité.

Eau et Agriculture Durables du Châtillonnais (développé en axe 4)

L'association Eau et Agriculture Durables du Châtillonnais (EADC) ambitionne de structurer des filières dites à « bas-intrants ». Une marque territoriale « Sources de la Seine » avec des débouchés en restauration collective devraient par ailleurs être créés. Ce projet sera détaillé dans l'axe 4.

FA 3.2

La seconde fiche action, *S'engager vers l'exemplarité en élaborant un programme local de prévention des déchets (PLPD)*, fait quant à elle l'objet d'actions en faveur d'une meilleure gestion des déchets.

Mise aux normes des déchetteries et extension de la déchetterie de Sainte-Colombe-sur-Seine

- Mise aux normes des 7 déchetteries (Baigneux-Les-Juifs, Courban, Villaines-En-Duesmois, Recey-Sur-Ource, Moitron, Laignes et Sainte-Colombe-Sur-Seine) ;
- Étude pour l'extension de la déchetterie de Sainte-Colombe-sur-Seine et lancement de l'appel d'offres (objectifs de réduction du tonnage des déchets) ;
- Distribution des composteurs (particuliers, caserne de gendarmerie et HLM).

En parallèle, la CCPC a souhaité développer la sensibilisation lors d'atelier zéro déchet en janvier 2021.

Mise en place des moyens de compostage

À partir du 1^{er} janvier 2024, les collectivités territoriales sont tenues de mettre en place un tri à la source des bio déchets pour les particuliers, dans le cadre du service public de gestion des déchets. Cela fait suite à la directive cadre européenne sur les déchets et à la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (loi AGECE).

Pour y répondre, la Communauté de Communes du Pays Châtillonnais a communiqué sur les possibilités offertes aux administrés, par le biais de plusieurs vecteurs :

- Dans le Châtillonnais Mag : Bio déchets : 40% de nos ordures ménagères juin 2022 ;
- Sur le site de la CCPC en indiquant la mise à disposition des composteurs individuels (620 litres ou 445 litres) contre une participation de 15 €. (Page pédagogique sur les enjeux du compostage et conseil pratique) : <https://www.chatillonnais.fr/les-benefices-du-compostage>.

Extension des consignes de tri

La Communauté de Communes du Pays Châtillonnais a communiqué sur les nouvelles consignes de tri par le biais de plusieurs vecteurs :

- Les Calendriers de collectes récapitulant les consignes (tous les ans) ;
- Des flyers explicatifs distribués dans les boîtes aux lettres ;
- Le Châtillonnais Mag n° 49 de juin 2023 : article sur l'extension des consignes de tri- Châtillonnais ;
- Par l'intermédiaire de son site internet (<https://www.chatillonnais.fr/tri-selectif>).

Freins identifiés

Certaines actions engagées sur cet axe sont d'envergure importante, aussi bien le projet EADC que l'extension de la déchetterie de Sainte-Colombe-sur-Seine. Bien que l'impact promette d'être important, leur effet n'est à ce stade pas mesurable.

2.4. AXE 4 : Travailler et produire en préservant l'environnement

Présentation des objectifs

Actions du PCAET	Sous actions	Avancement
ACTION 4.1 Accompagner la transition agricole du territoire vers « un territoire autonome en azote » (CTE de la Haute Côte-d'Or)	Accompagner une transition des grandes cultures vers des modes plus économes et moins émetteurs de GES	Engagée
	Accompagner l'évolution des pratiques d'élevage et de gestion des prairies pour améliorer le bilan en termes de GES	Engagée
ACTION 4.2 Accompagner l'adaptation de l'agriculture au changement climatique	Adapter les cultures	Engagée
	Adapter les pratiques culturales en lien avec l'orientation 12 de la Charte du Parc visant à soutenir une agriculture durable	Engagée
	Adapter l'élevage au changement climatique	Engagée
	Développer la production d'énergie renouvelable dans les milieux agricoles afin de pérenniser les installations agricoles via un appoint de revenu (Installation de panneaux photovoltaïques en toiture de bâtiments agricoles)	Engagée
ACTION 4.3 Accompagner la gestion durable des forêts et devenir un territoire puits de carbone (CTE de la Haute Côte-d'Or et Parc National de Forêts)	Accompagner les propriétaires forestiers dans la poursuite d'une gestion durable des forêts publics et privées	Engagée
	Sensibiliser les élus et les services à la gestion durable des forêts et à l'agroforesterie en lien avec la politique forestière départementale	Engagée
	Accroître la teneur en matière organique des sols et la séquestration carbone (Charte Parc National)	Engagée
	Préserver et valoriser les usages de la forêt	Engagée
FA 4.2 et 4.3	Élaboration d'un document d'objectifs Natura 2 000	Non-inscrite au plan d'actions initial

Actions du PCAET	Sous actions	Avancement
ACTION 4.4 Accompagner les entreprises locales à agir sur leur propre fonctionnement et s'engager vers le développement d'énergies renouvelables	Informier les entreprises clés et relais du territoire sur les démarches de PCAET, les outils à leur disposition pour faire baisser leurs consommations d'énergie, des labels de certifications etc. (lien actions CCI, CMA, CEP)	À venir
	Organiser des rencontres en lien avec la CMA/CCI des acteurs de la rénovation/construction pour informer sur les nouvelles techniques en lien avec la thématique amélioration de l'efficacité énergétique / ENR / ... Proposer en lien avec la CMA/CCI de structurer des groupements d'entreprises qui pourront répondre à des projets de rénovation / construction performants (en lien avec l'action 1.1 et plateforme de rénovation)	À venir
	Inciter à la réalisation d'audits énergétiques sur les bâtiments privés tertiaires en partenariat avec les chambres consulaires (visite énergie multi-métier, TPE PME gagnantes, Programme PERF', audits énergétiques réalisés par la CCI, etc.)	À venir
	Valoriser les actions déjà mises en place par les entreprises, les commerçants et les artisans éco-responsables	À venir
	Identifier et accompagner les entreprises dans le développement d'envergure des énergies renouvelables	À venir

ACTION 4.5 Accompagner la réalisation d'un schéma de développement des énergies renouvelables	Faire connaître les mécanismes nationaux, régionaux et départementaux de soutien aux énergies renouvelables (fond de chaleur, crédit d'impôts, tarif d'achat etc.) en s'appuyant sur les relais locaux (Espaces Info Énergie, chambres consulaires etc.)	Engagée
	Identifier et faire connaître le potentiel de développement des énergies renouvelables sur le territoire	À venir
	Élaborer un plan d'actions permettant de développer l'ensemble du potentiel d'énergies renouvelables sur le territoire	À venir
	Impliquer et coordonner les acteurs du territoire dans la mise en œuvre du plan d'actions à travers des montages d'opérations participatives	À venir
ACTION 4.6 Promouvoir le développement des unités de méthanisation et l'injection de biogaz au sein du réseau de Chatillon-sur-Seine	Sensibiliser et favoriser l'émergence de projets de méthanisation raccordés	Engagée
	Soutenir et valoriser les projets d'unité de méthanisation collective (ex. projet de la Barotte)	Engagée
ACTION 4.7 Exploiter le potentiel éolien du territoire (hors de l'aire optimale d'adhésion du parc national)	Sensibiliser les communes sur les enjeux de la localisation des projets éoliens, en lien avec la fiche 4.5	Engagée
ACTION 4.8 Encourager le développement d'envergure du photovoltaïque (toitures et parcs agri-solaires)	Identifier les sites dégradés pouvant accueillir des projets de parcs photovoltaïques	Engagée
	Diffuser les résultats de l'inventaire des terrains et toitures pour favoriser le montage de projets photovoltaïques ou de parcs agri-solaire (CTE Haute Côte-d'Or)	À venir
	Valider le retour d'expérience pour inciter d'autres porteurs de projets	À venir

Actions du PCAET	Sous actions	Avancement
ACTION 4.9 Organiser le stockage de l'énergie verte	Évaluer la quantité d'énergie potentiellement stockable à l'horizon 2050	À venir
	Faire la synthèse des différents moyens de stockage de grande capacité (stockage électromagnétique, stockage thermique, utilisation du véhicule électrique comme moyen de stockage etc.)	À venir
	Développer un site de stockage d'énergie verte pilote sur le territoire	À venir
ACTION 4.10 Adapter les réseaux de distribution et de transport	Adapter le réseau de transport et de distribution d'électricité aux projets de production de d'EnR	À venir
	Adapter le réseau de transport de gaz à l'arrivée de « nouveaux gaz » : biogaz, hydrogène etc.	Engagée
ACTION 4.11 Améliorer la préservation de la ressource en eau	Suivre et observer les démarches pour préserver et augmenter la ressource en eau	Engagée
	Suivre et accompagner les démarches en cours de gestion de la ressource en eau auprès des agriculteurs (en lien action 4.2)	Engagée
	Travaux de la préservation de la ressource et qualité de l'eau (2 projets d'interconnexion réalisés)	Non-inscrite au plan d'actions initial

Réalisation sur l'axe 4

Plus de la moitié des actions sont engagées sur cet axe avec plusieurs projets structurants en cours.

Cet axe particulièrement dense développe plusieurs idées directrices :

- Préservation des ressources et des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (ENAF) ;
- Communication / accompagnement vers les bonnes pratiques ;
- Développement des énergies renouvelables.

FA 4.1 – FA 4.2 – FA 4.3 (et FA 3.1)

Projet EADC

Le projet Eau et Agriculture Durables du Châtillonnais (EADC) s'inscrit dans le contrat global « Eau et Climat » de l'EPAGE Sequana, avec 3 objectifs :

- Accompagner à la mise en œuvre de pratiques agricoles bas intrants par la mise en place de Paiements pour Services Environnementaux ;
- Appui à l'émergence d'une filière viande bovine favorisant les services environnementaux des élevages ;
- Créer une instance de coordination territoriale.

Accompagner à la mise en œuvre de pratiques agricoles bas intrants par la mise en place de Paiements pour Services Environnementaux (lien avec PCAET-FA 4.1)

Une démarche innovante de co-construction des cahiers des charges en cours sur le territoire doit permettre la mise en place de Paiements pour Services Environnementaux (PSE) avec un objectif de 6 000 ha de surfaces sous contrat, fixé suite à la consultation.

La contractualisation de PSE devrait permettre d'atteindre :

- +36% de prairies créées sur l'ensemble du périmètre du projet EADC ;
- Un allongement des rotations en zone de captage dans 13% de la SAU en culture sur les captages ;
- La mise en place du semis direct sous couvert dans 15% de la SAU en culture (hors vigne) ;
- 36 km de haies créées sur l'ensemble du périmètre du projet EADC.

Au long terme 380 exploitations seraient susceptibles de bénéficier des PSE (engagements allant de 7 à 10 ans), un programme de contractualisations pourrait contribuer au maintien des prairies. Sur 7 ans le budget global de financement pour les PSE pourrait atteindre 9 547 765 €.

Appui à l'émergence d'une filière viande bovine favorisant les services environnementaux des élevages (lien PCAET-FA 3.1)

Le projet EADC vise à améliorer l'autonomie fourragère des élevages. En créant des synergies entre productions animales et végétales. L'enjeu est de développer un système alimentaire qui soit durable au niveau économique, social, environnemental. Les trois actions ci-dessous permettront d'y parvenir :

- Structuration d'une filière viande bovine sous critère de qualité ;
- Création de la marque de territoire « Sources de la Seine » afin de structurer des filières dites « bas-intrants au niveau local. Elle s'appuiera notamment sur la haute valeur environnementale apportée par le cahier des charges des PSE ;
- Développement des outils de transformation du territoire.

Créer une instance de coordination territoriale (lien PCAET-FA 4.1 et 4.2)

La coordination du projet est assurée par l'association EADC, créée en 2023, avec une gouvernance assurée par 5 collèges :

- Collège des agriculteurs : 27 agriculteurs ;
- Collège des fondateurs : 5 membres (SEQUANA, Chambre d'agriculture 21, EPTB Seine Grands Lacs, PN de Forêts, Métropole Grand Paris) ;
- Collège des collectivités et de leurs groupements : 16 membres (Communes, Département de la Côte d'Or, Région BFC, CCPC) ;
- Collège des acteurs économiques Coopérative Déshy'21 ;
- Collège des partenaires techniques Conservatoire des Espaces Naturel de Bourgogne.

L'orientation du projet répond très clairement aux objectifs des axes 3 et 4 du PCAET. Si la CCPC n'est pas à l'initiative, elle est en revanche un acteur depuis la genèse. D'abord signataire de la convention de partenariat en 2021, elle adhère à l'association EADC en 2023 dès sa création.

FA 4.3

Document d'objectifs de la Zone de Protection Spéciale (ZPS) des massifs forestiers et vallées du Châtillonnais - NATURA 2 000 (action non inscrite mais réalisée et qui s'inscrit dans la fiche-action)

Natura 2000 est un dispositif européen en faveur de la préservation de la biodiversité. Il s'agit avant tout d'un engagement de maintien ou de rétablissement dans un état de conservation favorable, de certains habitats naturels, des populations et des habitats de certaines espèces végétales et animales reconnus comme d'intérêt communautaire. Les deux directives européennes à l'origine de cette politique sont la directive de 1979 sur les oiseaux (dite « Directive Oiseaux ») et l'autre de 1992 sur les habitats naturels, la faune et la flore sauvages (dite « directive Habitats »).

Une partie des grands massifs forestiers du Pays Châtillonnais est concernée par ce classement. La CCPC a dû mettre en place un plan d'actions en adéquation avec la directive Oiseaux. C'est pourquoi la Communauté de Communes s'est inscrite dans la démarche Natura 2000 en début d'année 2020 avec l'élaboration du Document d'Objectifs (DocOb) du site.

Cette prestation a été confiée à l'ONF sous la maîtrise d'ouvrage de la CCPC.

- 4 mai 2019 : portage par la Communauté de Communes du Pays Châtillonnais de la phase de rédaction du Document d'objectifs ;
- 6 septembre 2023 : validation de l'état des lieux et des enjeux ;
- 5 juillet 2022 : première présentation du document final ;
- 30 novembre 2023 : adoption du document final.

Adopté le 30 novembre 2023 par le Comité de Pilotage, le document offre un plan d'actions de 44 mesures:

- Forêts (8 mesures) ;
- Espaces prairiaux (4 mesures) ;
- Espaces de grandes cultures (3 mesures) ;
- Cours d'eau et zones humides (7 mesures) ;
- Autres types de milieux (3 mesures) ;
- Activités économiques et de loisirs sur le site (11 mesures) ;
- Gestion et vie du DOCOB (2 mesures) ;

- Gestion administrative et financière du DOCOB (6 mesures), notamment la fiche H2 – Rédiger la Charte Natura 2000 ajoutée depuis le COPIL du 6 septembre 2023.

La structure animatrice qui mettra en œuvre ce plan d'action est inconnue à ce jour et fera l'objet d'un appel d'offre de la région courant 2024. L'impact de ce document sera donc à évaluer dans les années à venir.

La démarche d'élaboration du document a néanmoins permis de mobiliser et sensibiliser les différentes parties prenantes aux enjeux environnementaux de la ZPS.

Les membres du Comité de Pilotage ont reçu les documents intermédiaires avant chaque réunion, puis le document final. Sa composition est la suivante :

- Représentants des collectivités et de leurs groupements : 56 structures et leurs élus (notamment toutes les communes couvertes par la ZPS) ;
- Représentants des propriétaires et usagers : 16 structures et leurs élus ;
- Représentants des associations de protection de la nature : 5 structures et leurs élus ;
- Représentants des services de l'État et ses opérateurs : 6 structures.

Les réunions du Comité de Pilotage, outre leurs fonctions de validation des différentes étapes d'élaboration, ont également permis de toucher les parties prenantes qui ont pu interagir directement avec le prestataire obtenir les réponses à leurs questions :

- 6 septembre 2023 : 19 participants dont 11 élus ;
- 5 juillet 2022 : 25 participants dont 8 élus ;
- 30 novembre 2023 : 15 participants dont 7 élus.

A 4.7

Le Châtillonnais, territoire rural, offre un potentiel de développement des énergies renouvelables important.

L'éolien est historiquement le plus développé avec, au 22/03/2022 :

- 26 éoliennes installées pour 55,2 MW de puissance totale en fonctionnement ;
- 15 éoliennes autorisées, non construites ou en construction pour 51,5 MW de puissance totale

(Chiffres de la région BFC) ;

- 35 communes au stade d'avant-projet.

Tableau comparatif de la puissance installée entre 2018 et 2022 (source : OPTTEER)

	Puissance installée CCPC (MW)	Puissance installée en région BFC(MW)
2018	36	698,65
2020	55,2	869,97
2022	55,2	1027,57

Tableau comparatif de la production normalisée entre 2018 et 2022 (source : OPTEER)

	Production normalisée d'électricité CCPC (GWh)	Production normalisée d'électricité en Région BFC (GWh)
2018	59,18	1278,38
2020	101,1	1809,45
2022	108,98	2135.10

Concernant l'éolien, la progression est similaire à celle de la région BFC.

FA 4.8

Le solaire fait quant à lui l'objet d'un projet pilote avec le démonstrateur agrivoltaïque de Channay installé depuis la fin de l'année 2021 et soutenu par Total Énergie. 684 panneaux verticaux bifaciaux sont disposés sur moins d'1ha tout en préservant la vocation agricole des terres.

Outre la puissance installée de 237 kW c'est surtout la démonstration qu'une production solaire est possible sur des terres qui concerne leur vocation première ; un exemple non négligeable dans un contexte où les terres à artificialiser se font rares.

Tableau comparatif de la puissance installée entre 2018 et 2022 (source : OPTEER)

	Puissance installée CCPC (MW)	Puissance installée en région BFC(MW)
2018	5,823	268,856
2020	7,138	337,712
2022	10,75	639,716

Tableau comparatif de la production entre 2018 et 2022 (source : OPTEER)

	Production CCPC		Production en région BFC (GWh)	
	Électrique (GWh)	Thermique (MWh)	Électrique (GWh)	Thermique (MWh)
2018	6,61	575	290,27	42184
2020	7,79	587	371,62	43409
2022	11,14	587 (2021)	661,95	43409 (2021)

Concernant le photovoltaïque, la puissance installée a quasiment doublé en l'espace de 4 ans, avec une croissance légèrement inférieure à celle de la région BFC.

FA 4.10

Le Biogaz est appelé à se développer avec un projet notable, le méthaniseur Sécalia de Cérilly porté par Dijon Céréales. La montée en puissance de la production est prévue tout au long de l'année 2024 et devrait représenter 230 256 MWh/an à terme (chiffres Sécalia). Sa production devrait représenter entre 10 et 15% de la consommation en gaz du Département, le tout avec un bilan carbone favorable (36 000 tCO₂eq d'économie par an en comparaison du gaz naturel). Son impact effectif pourra être évalué dans les années à venir.

Tableau comparatif de la puissance installée électrique et thermique (source : OPTÉER)

	Puissance CCPC (KW)		Puissance en région BFC(KW)	
	Électrique	Thermique	Électrique	Thermique
2018	250	275	8623	9535
2020	326	358,6	15694	17313
2022	946	1040,6	19704	21674

Tableau de production de biogaz électrique et thermique de 2018-2022

	Production CCPC (GWh)		Production en région BFC (GWh)	
	Electrique	Thermique	Electrique	Thermique
2018	2	2,2	68	76,282
2020	1,5	1,65	102	112,701
2022	5,141	5,956	122,79	135,069

Concernant le biogaz, la production a été multipliée par 2.5 aussi bien sur la production électrique que thermique, une progression supérieure à ce qui est observé à l'échelle régionale.

Freins identifiés sur l'axe

Les actions engagées concernent des projets à fort impact dont l'effet ne peut être mesuré à cette étape. Pour le développement des énergies renouvelables, il est à noter que la vision générale de leur développement reste assez floue et la connaissance des « petits projets privés » reste à acquérir, notamment pour le photovoltaïque dont l'équipement des bâtiments d'habitation ou agricole est encore inconnue.

2.5. AXE 5 : S'engager vers l'exemplarité

Présentation des objectifs

Actions du PCAET	Sous actions	Avancement
ACTION 5.1 Réaliser des travaux d'amélioration énergétique dans les bâtiments publics et maîtriser la consommation d'énergie	Poursuivre la réduction des consommations de fonctionnement	Engagée
	Engager la rénovation du patrimoine bâti communal et intercommunal	Engagée
ACTION 5.2 Agir pour une mobilité propre	Sensibiliser au changement des pratiques de mobilité vers les mobilités douces pour le personnel communal et intercommunal	À venir
	Élaborer un Plan de Déplacement d'Administration	À venir
	Agir sur la flotte de véhicule et les habitudes de conduite	À venir
ACTION 5.3 Mieux consommer pour limiter la production de déchets	Mettre en place des politiques d'achats responsables	Engagée
	Limiter le volume de déchets produits par la collectivité	Engagée
ACTION 5.4 Sensibiliser, animer et suivre le PCAET	Sensibiliser les habitants aux enjeux du PCAET et à la transition énergétique	Engagée
	S'intégrer dans un réseau PCAET départemental (réseau des agents en charge de l'animation et du suivi des PCAET) animé par le SICECO ou par une structure départementale	À venir
	Former les élus et les agents sur les thématiques air-énergie-climat	À venir
	Organiser une rencontre annuelle avec les services pilotes (de la CC) pour l'évaluation des actions, lever les freins et identifier des leviers	À venir
	Mobiliser les élus communautaires et services sur le PCAET	Engagée
	Diffusion de l'étude de vulnérabilité du territoire face aux impacts du changement climatique aux services de la CC Pays Châtillonnais, des communes et aménageurs du territoire	À venir
	Sensibiliser au concept d'adaptation l'ensemble des acteurs du territoire	À venir
	Désigner un référent chargé d'assurer la transversalité et de sensibiliser à l'intégration des critères d'adaptation dans les projets de la collectivité	Engagée
	Élaboration d'un guide des matériaux et réflexes à adopter dans les projets pour s'adapter au changement climatique	À venir

Réalisation sur l'axe 5

Ce dernier axe regroupe à la fois les actions relatives au déploiement et suivi du PCAET et les actions publiques, communautaires ou communales.

Des travaux d'amélioration énergétique dans les bâtiments publics notamment communaux ont déjà été menés.

À titre d'exemples :

- Origny : rénovation d'un logement communal attenant à la mairie de 100 m2 ;
- Laignes : réhabilitation de 2 logements ;
- Chambain : rénovation d'une maison par la commune ;
- Minot : rénovation de l'ancien appartement de la poste ;
- Jours-les-Baigneux : réhabilitation de l'appartement communal ;
- Etormay : réhabilitation maison communale (mise en accessibilité, changement poêle) et aménagement de la dépendance ;
- Châtillon-sur-Seine : rénovation éclairage public au centre-ville en 2023 ;
- Châtillon-sur-Seine : rénovation éclairage des salles de sport en 2023 (salle de tennis de table Désiré Nisard et salle de Gymnastique Désiré Vêque) ;
- Moitron : rénovation énergétique du bâtiment communal ;
- Poiseul-la-Ville-et-Laperrière : réaménagement de locaux ;
- CCPC : construction d'un Établissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) et de l'espace de coworking, en adéquation avec les critères d'éco-conditionnalités.

FA 5.3

Les engagements de la Communauté de Communes du Pays Châtillonnais :

EN INTERNE

- Dématérialisation dans les procédures administratives et interne de la collectivité ;
- Priorisation des impressions ;
- Priorisation du covoiturage ;
- Tri.

EN EXTERNE, à destination des usagers et porteurs de projets

- Achat d'un logiciel de gestion des activités Enfance-jeunesse qui permet : le traitement optimal et sécurisé des données, le pointage des présences sur tablettes interactives, l'accès au portail familles, le paiement en ligne, L'outil contribue également à limiter les déplacements des administrés en proposant un service en ligne ;
- Portage de projets : EAJE, espace économique numérique, extension déchetterie, Vix ;
- Accompagnement aux démarches et permanences délocalisées ;
- Accompagnement des projets en lien avec l'adaptation au changement climatique (renaturation, rénovation énergétique).

III/ Intégration du PCAET dans les documents cadre

3.1. PCAET et projet de territoire

Le projet de territoire 2022-2028 est structuré autour de trois enjeux :

- 1/ Renforcer l'offre territoriale de services à la population ;
- 2/ Favoriser et accompagner les dynamiques économiques ;
- 3/ S'engager pour l'environnement, l'énergie et pour la transition écologique.

Le PCAET s'inscrit dans l'enjeu numéro 3 « **S'engager pour l'environnement, l'énergie et pour la transition écologique** »

Objectif 3.1/ Réduire les dépenses énergétiques

Objectif 3.2/ Améliorer la performance énergétique de l'habitat et lutter contre la précarité énergétique

Objectif 3.3/ Préserver et mettre en valeur l'environnement, les paysages et le patrimoine naturel

3.2. PCAET et dispositifs financiers

Le PCAET trouve une traduction transversale dans chaque contrat porté par la Communauté de Communes du Pays Châtillonnais.

Contrat de relance, de ruralité et de transition écologique

Signé avec l'État pour la période 2021-2026 avec un axe dédié à la mise en œuvre du PCAET, détaillé dans le tableau ci-dessous.

ENJEUX 3	OBJECTIFS	OBJECTIFS OPERATIONNELS	ACTIONS	INDICATEURS
3/ S'engager pour l'environnement, l'énergie et pour la transition écologique <i>Mettre en œuvre le PCAET</i>	3.1/ Réduire les dépenses énergétiques	Favoriser la rénovation énergétique des bâtiments publics	- Villaines-en-Duesmois (rénovation énergétique de la mairie) - Montliot-et-Courcelles (rénovation énergétique salle ERL) - Nod-sur-Seine (rénovation énergétique salle ERL) - Poiseul-la-Ville (rénovation énergétique salle ERL) - Saint-Marc-sur-Seine (rénovation énergétique salle ERL) - Bissey-la-Pierre (réhabilitation du bâtiment principal)	- Nombre de projets engagés - Performance énergétique
		Accompagner les projets de production d'énergies renouvelables notamment à partir des déchets agricoles	- Barotte et Cerilly : projets de méthanisation (initiative privée) - Chanay : projet agrivoltaïque (initiative privée) - Saint-Marc-sur-Seine : projet photovoltaïque	- Nombre de projets engagés - Performance énergétique
		Réhabiliter les déchetteries	- CCPC : projet de réhabilitation de la déchetterie de Sainte Colombe	- Réalisation de l'opération
		Sensibiliser au tri sélectif et à l'écocitoyenneté	- CCPC : renouvellement de l'action réalisée en 2021	- Nombre de réunions - Nombre de participants
	3.2/ Améliorer la performance énergétique de l'habitat et lutter contre la précarité énergétique	Informier, sensibiliser les habitants aux solutions pour lutter contre la précarité énergétique	- BER : Mise en place de permanences Bourgogne Energies Renouvelables - Châtillon-sur-Seine : maintien de l'aide à la rénovation	- Nombre de permanences - Nombre de rendez-vous - Nombre d'opérations engagées
	3.3/ Préserver et mettre en valeur l'environnement, les paysages et le patrimoine naturel	Mettre en valeur les sites naturels remarquables ou en faveur du maintien de la biodiversité	- CCPC : Etude Natura 2 000 en cours - Saint-Marc-sur-Seine : 11 ^{ème} espace naturel sensible	- Approbation du document d'objectifs (DOCOB)
Préserver la ressource en eau		- CCPC : participer à l'animation du Contrat rivières Sequana - Sequana : projet EADC - Châtillon-sur-Seine/ Ste Colombe-sur-Seine : projet d'interconnexion - Coulmier-le-Sec : projet d'interconnexion	- Réalisation des opérations	

Territoire en action

Signé avec la région Bourgogne-Franche-Comté pour la période 2022-2028, ce contrat accompagne les projets du territoire autour des axes suivants :

- Accompagner les territoires dans l'adaptation aux changements climatiques (projets de renouvellement urbain, projet d'aménagement d'espace public de la commune de Leuglay) ;
- Conforter l'attractivité par le développement de l'offre de services à la population (lien projets de rénovation énergétique) ;
- Faciliter l'accès à la santé pour tous ;
- Favoriser les mobilités durables du quotidien.

LEADER

Programme européen pour lequel la Communauté de Communes du Pays Châtillonnais a été retenue, LEADER accompagne les projets à travers les fiches-actions ci-après :

- Développer la résilience du territoire face aux enjeux environnementaux et sociaux ;
- Soutenir le développement et l'accès aux équipements publics et services de proximité pour tous ;
- Faciliter le développement d'activités et accompagner les projets des entreprises ;
- Soutenir les projets de développement touristique et faire la promotion du territoire ;
- Coopérer avec d'autres territoires.

Le tableau en annexe 2 croise les objectifs du Programme LEADER 2023 - 2027 et ceux du PCAET et met en évidence l'effet potentiel d'un tel programme pour la réalisation des objectifs.

Axe 5.2 du FEDER rural

Les projets du territoire pourront être accompagnés autour des thèmes suivants :

- Villages intelligents ;
- Mobilités durables ;
- Renouvellement urbain ;
- Tourisme durable et patrimoine culturel.

IV/ Conclusion et formulation de pistes

Ce rapport intermédiaire permet d'indiquer ce qui a été fait depuis l'adoption du PCAET. Il met en évidence des données factuelles de certaines consommations et productions énergétiques. Il fait aussi le point d'avancement de la programmation des actions et la constitution de la gouvernance. Des liens avec d'autres actions en cours et non inscrites dans le PCAET sont aussi indiqués (exemples : Natura 2 000, projets de renouvellement urbain, valorisation du site de Vix).

La stratégie déployée sur le territoire est appropriée et répond bien aux enjeux du PCAET. Pour la deuxième phase de mise en œuvre, il faut néanmoins concrétiser certaines réflexions engagées, mener à bien des projets en cours et mesurer les résultats (notamment structurants), afin de poursuivre certaines actions et en intégrer de nouvelles.

Plus particulièrement, et par axe, des pistes sont développées ci-dessous.

Axe 1

Actions 1.1 et 1.2

- Pérenniser le partenariat avec BER et renforcer les échanges, notamment sur les résultats obtenus afin de s'adapter aux éventuels changements de contexte de manière réactive (y compris déploiement à l'échelle de l'intercommunalité) ;
- La mise en place d'un relai local préalablement envisagé pourrait se transformer en permanences BER à l'échelle de l'intercommunalité afin de pallier les problématiques de fragilité du territoire (mobilité, sociale, éloignement des pôles d'information) ;
- Les démarches avec les bailleurs sociaux pour dresser un programme d'actions pour la rénovation du parc de logements sociaux n'ont pas porté leurs fruits. Une autre approche est à trouver, en lien avec la règlementation.

Action 1.3

- Poursuivre la veille de manière active sur l'évolution réglementaire en matière d'aménagement et d'urbanisme, notamment en lien avec la zéro artificialisation nette pour adapter les politiques d'aménagement du territoire ;
- Tendre vers l'exemplarité dans les opérations de construction/ rénovation des acteurs publics et communiquer sur les projets.

Axe 2

Action 2.1

- Animer l'espace économique numérique ;
- S'appuyer sur cet espace pour former les usagers aux services dématérialisés (en cours avec l'espace numérique) ;
- Centraliser les permanences d'acteurs de l'accompagnement pour les porteurs de projet afin de limiter les trajets vers l'extérieur du territoire ;
- Capitaliser sur l'expérience acquise dans la création d'espaces de co-working pour l'accompagnement de futurs projets.

Action 2.2

- Suivre le projet départemental de création d'un itinéraire cyclo touristique le long de la Seine.

Axe 3

Action 3.1

- Accompagner les projets de circuits courts, notamment les nouveaux acteurs (lien dispositifs financiers portés par l'EPCI) ;
- Suivre le projet EADC et mesurer les résultats au regard des objectifs fixés ;
- Poursuivre la promotion de la plateforme « bienvenue à la ferme » dans les échanges avec les porteurs de projets du secteur agricole.

Action 3.2

- Engager l'agrandissement de la déchetterie de Sainte-Colombe-sur-Seine ;
- Continuer de communiquer sur les consignes de tri et sur le compostage individuel, notamment sur la mise à disposition des composteurs ;
- Poursuivre la mise à disposition de composteurs collectifs.

Axe 4

Actions 4.1 et 4.2

- Assurer une veille sur l'évolution des pratiques d'élevage et de gestion des prairies pour améliorer le bilan en termes de GES (alimentation du cheptel, gestion des prairies...) ;
- Poursuivre l'implication de la CCPC dans l'association EADC notamment sur le projet développement local.

Action 4.3

- Suivre l'animation de la ZPS « Massif forestier et vallées du Châtillonnais » lorsque la structure animatrice sera connue, notamment dans le futur comité de suivi ;
- Continuer à répondre favorablement au cahier des charges VTT-FFC PDIPR sur les parcours concernés (usages respectueux de la forêt- lien FA 2.2) ;
- Remise en eau d'un étang des Marots : attendre les résultats des recours.

Action 4.4

- Réfléchir à des événements ponctuels afin de sensibiliser les entreprises à la maîtrise de leur consommation d'énergie (lien espace économique numérique).

Action 4.7

- Poursuivre le suivi des projets à l'étude sur le territoire de la CCPC.

Action 4.8

- Poursuivre le suivi des projets à l'étude sur le territoire de la CCPC ;
- Suivre les évolutions réglementaires (notamment ZAN).

Action 4.9

- Suivre les réflexions autour des projets d'hydroélectricité (1 à Gomméville, 1 à Saint-Marc-sur-Seine).

Action 4.11

- Suivre le projet EADC ;
- Suivre les projets d'interconnexion.

Axe 5

Action 5.1

- Accompagner les projets de réhabilitation de patrimoine bâti communal ;
- Veiller aux pratiques responsables en interne (impressions, utilisation du véhicule).

Annexes

- Annexe 1 : tableau de mesure des impacts
- Annexe 2 : croisement PCAET et fiches-actions LEADER
- Annexe 3 : projet issu de la fiche-action 1 « Renouvellement urbain »
- Annexe 4 : projets issus de la fiche-action 2 « Mobilité et coworking »
- Annexe 5 : communication fiche-action 3 « Sensibilisation et animation »
- Annexe 6 : projet issu de la fiche-action 4 « Préservation »
- Annexe 7 : projet issu de la fiche-action 5 « Rénovation énergétique »

Axes du PCAET	Actions du PCAET	GES	Consommation énergétique	ENR	Adaptation des réseaux	Adaptation au changement climatique	Séquestration carbone
AXE 1 Habiter et se loger en utilisant moins d'énergies fossiles	ACTION 1.1 Engager la rénovation énergétique du parc résidentiel	Fort	Fort	Faible		Faible	
	ACTION 1.2 Rendre les systèmes de chauffage plus performants et verdir l'approvisionnement d'énergie dans l'habitat	Fort	Fort	Faible		Faible	
	ACTION 1.3 Penser et planifier l'urbanisation du territoire dans sa globalité	Moyen			Faible	Faible	Faible
AXE 2 Se déplacer/transporter les marchandises en polluant moins	ACTION 2.1 Améliorer les conditions de mobilité à l'échelle du territoire en déployant les alternatives à la voiture individuelle afin de réduire les déplacements	Fort	Fort				
	ACTION 2.2 Inciter les habitants à se déplacer différemment	Fort	Fort	Faible	Faible		
	ACTION 2.3 Accompagner la transition technologique du parc motorisé	Fort	Fort	Faible	Faible		
	ACTION 2.4 Accompagner les entreprises au changement des pratiques de déplacement	Fort	Fort	Moyen	Faible		
AXE 3 Consommer en économisant les ressources	ACTION 3.1 Faciliter la structuration d'une filière alimentaire locale	Moyen	Moyen				
	ACTION 3.2 S'engager vers l'exemplarité en élaborant un programme local de prévention des déchets (PLPD)	Fort	Faible				
AXE 4 Travailler et produire en préservant l'environnement	ACTION 4.1 Accompagner la transition agricole du territoire vers « un territoire autonome en azote » (CTE de la Haute Côte-d'Or)	Fort	Fort	Fort			Faible
	ACTION 4.2 Accompagner l'adaptation de l'agriculture au changement climatique	Moyen				Fort	Fort
	ACTION 4.3 Accompagner la gestion durable des forêts et devenir un territoire puits de carbone (CTE de la Haute Côte-d'Or et Parc National de Forêts)					Moyen	Fort
	ACTION 4.4 Accompagner les entreprises locales à agir sur leur propre fonctionnement et s'engager vers le développement d'énergies renouvelables	Faible	Moyen				
	ACTION 4.5 Accompagner la réalisation d'un schéma de développement des énergies renouvelables	Fort		Fort	Fort		
	ACTION 4.6 Promouvoir le développement des unités de méthanisation et l'injection de biogaz au sein du réseau de Chatillon-sur-Seine	Fort		Fort	Fort		
	ACTION 4.7 Exploiter le potentiel éolien du territoire (hors de l'aire optimale d'adhésion du parc national)	Fort		Fort			
	ACTION 4.8 Encourager le développement d'envergure du photovoltaïque (toitures et parcs agricoles)	Fort		Fort			
	ACTION 4.9 Organiser le stockage de l'énergie verte	Moyen		Moyen	Fort		
	ACTION 4.10 Adapter les réseaux de distribution et de transport			Fort	Fort		
	ACTION 4.11 Améliorer la préservation de la ressource en eau					Moyen	Fort
AXE 5 S'engager vers l'exemplarité	ACTION 5.1 Réaliser des travaux d'amélioration énergétique dans les bâtiments publics et maîtriser la consommation d'énergie	Fort	Fort	Moyen	Faible	Faible	
	ACTION 5.2 Agir pour une mobilité propre	Moyen	Moyen				
	ACTION 5.3 Mieux consommer pour limiter la production de déchets	Moyen	Moyen				
	ACTION 5.4 Sensibiliser, animer et suivre le PCAET	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible

ANNEXE 2 : croisement PCAET et fiches-actions LEADER 23-27

Axes du PCAET	Actions du PCAET	Fiches actions LEADER 2023-2027			
		1. Développer la résilience du territoire face aux enjeux environnementaux et sociaux	2. Soutenir le développement et l'accès aux équipements publics et services de proximité pour tous	3. Faciliter le développement d'activités et accompagner les projets des entreprises	4. Soutenir les projets de développement touristiques et faire la promotion du territoire
AXE 1 Habiter et se loger en utilisant moins d'énergies fossiles	ACTION 1.1 Engager la rénovation énergétique du parc résidentiel		X		X
	ACTION 1.2 Rendre les systèmes de chauffage plus performants et verdir l'approvisionnement d'énergie dans l'habitat		X		
	ACTION 1.3 Penser et planifier l'urbanisation du territoire dans sa globalité				
AXE 2 Se déplacer/transporter les marchandises en polluant moins	ACTION 2.1 Améliorer les conditions de mobilité à l'échelle du territoire en déployant les alternatives à la voiture individuelle afin de réduire les déplacements	X			X
	ACTION 2.2 Inciter les habitants à se déplacer différemment	X			X
	ACTION 2.3 Accompagner la transition technologique du parc motorisé	X			
	ACTION 2.4 Accompagner les entreprises au changement des pratiques de déplacement				
AXE 3 Consommer en économisant les ressources	ACTION 3.1 Faciliter la structuration d'une filière alimentaire locale	X			
	ACTION 3.2 S'engager vers l'exemplarité en élaborant un programme local de prévention des déchets (PLPD)				
AXE 4 Travailler et produire en préservant l'environnement	ACTION 4.1 Accompagner la transition agricole du territoire vers « un territoire autonome en azote » (CTE de la Haute Côte-d'Or)	X		X	
	ACTION 4.2 Accompagner l'adaptation de l'agriculture au changement climatique	X		X	
	ACTION 4.3 Accompagner la gestion durable des forêts et devenir un territoire puits de carbone (CTE de la Haute Côte-d'Or et Parc National de Forêts)	X		X	
	ACTION 4.4 Accompagner les entreprises locales à agir sur leur propre fonctionnement et s'engager vers le développement d'énergies renouvelables			X	
	ACTION 4.5 Accompagner la réalisation d'un schéma de développement des énergies renouvelables			X	
	ACTION 4.6 Promouvoir le développement des unités de méthanisation et l'injection de biogaz au sein du réseau de Chatillon-sur-Seine			X	
	ACTION 4.7 Exploiter le potentiel éolien du territoire (hors de l'aire optimale d'adhésion du parc national)			X	
	ACTION 4.8 Encourager le développement d'envergure du photovoltaïque (toitures et parcs agri-solaires)			X	
	ACTION 4.9 Organiser le stockage de l'énergie verte			X	
	ACTION 4.10 Adapter les réseaux de distribution et de transport			X	
	ACTION 4.11 Améliorer la préservation de la ressource en eau	X		X	
AXE 5 S'engager vers l'exemplarité	ACTION 5.1 Réaliser des travaux d'amélioration énergétique dans les bâtiments publics et maîtriser la consommation d'énergie	X	X		X
	ACTION 5.2 Agir pour une mobilité propre	X		X	X
	ACTION 5.3 Mieux consommer pour limiter la production de déchets	X			
	ACTION 5.4 Sensibiliser, animer et suivre le PCAET				

ANNEXE 3 : projet issu de la fiche-action 1 « Renouvellement urbain »

Leuglay

Aménagement de la place St-Martin : le chantier « pour la biodiversité » lancé




Ce chantier a commencé mi-novembre et devrait s'achever début avril 2024. Photo M. P.

507 214 €

Comme le montant du coût de ces travaux, subventionné à 80 % par le Fonds vert, l'Agence de l'eau Seine-Normandie, la Région Bourgogne Franche-Comté et le Conseil départemental.

Les travaux d'aménagement de la place Saint-Martin se poursuivent. Ici, lors de la pose de pavés, devant l'épicerie. Photo M. P.

Un important chantier a commencé mi-novembre sur la commune de Leuglay et ces travaux d'aménagement sont inédits dans le département, selon les élus. En effet, ils visent notamment à augmenter la perméabilité des sols.

Les travaux d'aménagement de la place Saint-Martin ont débuté le 15 novembre et devraient se terminer début avril 2024. La conception du projet et le suivi des travaux sont assurés par l'agence Mayot & Toussaint et réalisés par les entreprises Id

Verde et Colas, tandis que l'éclairage est géré par le Siceco, territoire d'énergie Côte-d'Or.

Une réunion de chantier a lieu une fois par semaine pour la bonne marche des travaux avec l'agence Mayot & Toussaint, les entreprises et des représentants de la municipalité ; Lionel Dupré, Marie-Rose Pitois et Michel Pitois.

Des ateliers participatifs mis en place

Pour rappel, une concertation avec les habitants a eu lieu en 2021, sous forme de quatre ateliers participatifs

durant l'été. L'agence a conçu le projet tout au long l'année 2022.

Puis, début octobre, une réunion a eu lieu avant le début des travaux pour informer les habitants du contenu des projets et des aménagements de la place. Enfin, mi-novembre, les travaux ont commencé avec le terrassement, la pose des réseaux électriques et de l'eau potable, du revêtement du sol et de la plantation des végétaux. Des actions qui vont se poursuivre jusqu'à début avril.

Et le 15 décembre, Frédéric Naudet, maire, et Lionel Du-

pré, son adjoint, se sont rendus dans une pépinière pour choisir la cinquantaine de végétaux qui seront plantés sur la place début 2024.

Les objectifs du réaménagement de cette place sont de « la rendre plus accueillante, d'augmenter la biodiversité et d'augmenter la perméabilité des sols pour que les eaux de pluie s'infiltrent mieux », soit le premier chantier de ce type dans le département.

Le montant des travaux s'élève à 507 214 € avec 80 % de subventions publiques via le Fonds vert (34 000 €), l'Agence de l'eau Seine-Normandie (60 680 €), la Région Bourgogne Franche-Comté (164 000 €), le Conseil départemental (145 000 €), le reste étant à la charge de la commune. La municipalité a aussi bénéficié du soutien de la communauté de communes du Pays Châtillonnais pour le montage du dossier.

● Michèle Pielin (CLP)

Projet de renouvellement urbain/ renaturation, porté par la commune de Leuglay et ayant intégré une concertation dans l'élaboration - 2023

ANNEXE 4 : projets portés par l'EPCI et qui répondent à la fiche-action 2 « Mobilité et coworking »



Fiche-action 2 : développer l'itinérance touristique – mobilités douces



Fiche-action 2 : développer les espaces de coworking

ENVIRONNEMENT

Biodéchets : 40% de nos ordures ménagères

Les biodéchets sont principalement constitués de déchets de cuisine (épluchures, restes alimentaires) et de déchets verts. Malheureusement, ces déchets valorisables représentent presque la moitié du volume des ordures ménagères des français.

Afin de valoriser correctement ces déchets, la loi Grenelle II de 2010 a, en premier lieu, effectué la distinction entre les ménages et les professionnels producteurs de biodéchets (restaurants, cantines, hypermarchés...). Ainsi depuis 2016, les professionnels produisant plus de 10 tonnes de biodéchets par an ont l'obligation de les trier à la source et de s'assurer qu'ils soient traités dans les filières dédiées.

Le 17 août 2015, la loi de transition énergétique pour la croissance verte visant à permettre à la France de lutter plus efficacement contre le réchauffement climatique, vient étendre cette obligation à tous les producteurs de biodéchets, ménages et professionnels, ce qui implique qu'au 1 janvier 2024 il sera interdit d'évacuer ses biodéchets avec les ordures ménagères (bac noir).



Quelles solutions ?

Afin de respecter cette obligation, la Communauté de Communes du Pays Châtillonnais accompagne ses habitants en mettant à disposition des composteurs individuels contre une participation de 15 €.

Il suffit de contacter le service environnement au 03 80 81 59 90, qui vous proposera deux tailles de composteurs (620 litres ou 445 litres) et organisera la livraison à votre domicile.

Pour les logements collectifs et les habitations sans jardin, la Communauté de Communes réfléchit dès à présent à des solutions offrant à tous les habitants la possibilité de respecter cette future réglementation.



Collecte Amiante

Organisée par l'entreprise *Bourgogne Recyclage*

le 17 septembre 2022 de 9h à 12h

Les habitants du territoire pourront évacuer leurs déchets de fibrociment dans le respect des normes environnementales.

Informations et inscriptions :
Madame Menet au 03 80 26 58 58

Extension des consignes de tri : mode d'emploi

L'une des orientations de la loi Transition Énergétique pour la Croissance Verte de 2015 (LTECV) est la simplification et l'harmonisation à l'échelle nationale des consignes de tri des déchets d'emballages (bac jaune).

Auparavant, certains emballages, notamment ceux en plastiques complexes n'étaient pas recyclables. La consigne était de les déposer dans la poubelle noire.

Depuis le 1^{er} janvier 2023, les consignes de tri sont simplifiées. Vous pouvez déposer tous vos emballages dans le bac jaune.



Finis le casse-tête !! En plus des emballages qui se triaient déjà (bouteilles en plastique, briques alimentaires, cartonnets, canettes, boîtes de conserve etc.), nous pouvons rajouter dans le bac jaune:

Les emballages rigides

- Les pots alimentaires : pots de yaourt, de crème fraîche, de beurre...
- Les barquettes plastiques alimentaires (ex : emballage de jambon ou de sandwich, boîte d'œufs, barquette repas).
- Les barquettes polystyrène (viande, fromage...).

Les emballages souples

- Les films plastiques autour des produits, bouteilles, journaux et magazines.
- Les sacs plastiques souples.
- Les sachets : recharges de produits ménagers, café, chips, compote, pâtes...
- Les petits filets en plastiques : autour des légumes ou d'autres produits.
- Les tubes de dentifrice ou de crème.

L'objectif de cette harmonisation des consignes de tri est d'obtenir un plus fort taux de recyclage en limitant les refus grâce à des règles de tri simplifiées. Cela doit également permettre de limiter notre impact sur les ressources naturelles en recyclant de plus en plus de matières.

D'après CITEO, la mise en place de l'extension des consignes de tri, permettrait de capter 3kg d'emballages supplémentaires par habitant. À l'échelle du Pays Châtillonnais, ce sont 58 tonnes supplémentaires qui pourraient être recyclées.

Rappel des consignes déjà existantes

- Inutile de laver tous les emballages.
- Déposez vos emballages en vrac dans le bac. Ne les mettez pas dans un sac.
- N'imbriquez pas vos emballages. Séparez-les. Ne mettez pas de canettes en métal dans une boîte en carton par exemple.
- Les cartons bruns (livraison, colis...) sont à déposer dans la benne cartons en déchèterie.

Dans le bac jaune ou en point d'apport

TOUS LES EMBALLAGES ET PAPIERS SE TRIENT EN VRAC, PAS DANS UN SAC SÉPAREZ LES UNS DES AUTRES VIDÉS ET EGOUTTÉS



EMBALLAGES EN PLASTIQUE

Bouteilles et flacons



EMBALLAGES EN MÉTAL

Boîtes de conserve, canettes, bidons, barquettes, aérosols, bouchons et couvercles

NOUVEAU Ces emballages en plastique et en métal se trient aussi !



POTS ET TUBES

BARQUETTES

SACS, FILMS ET SACHETS

CAPSULES



EMBALLAGES EN CARTON

Cartons présentés à plat, briques alimentaires, boîtes et suremballages

BON À SAVOIR ! LES GROS CARTONS SONT À DÉPOSER EN DÉCHÈTTERIE



TOUS LES PAPIERS

Journaux, magazines, prospectus, catalogues, courriers, enveloppes et cahiers

BON À SAVOIR ! LES MOUSCHONS EN PAPIER ET LISSIE-TOUT SONT À DÉPOSER DANS LE SAC DES D'ORDURES MÉNAGÈRES

UN DOUTE ?

Scannez le QR Code, et retrouvez toutes les informations sur le tri.



Châtillonnais Mag – 2022 et 2023

Communauté de Communes du Pays Châtillonnais

L'INCITATIF

no 01

Merci pour votre implication Continuons ensemble !

Taxe d'enlèvement des ordures ménagères

Communauté de Communes CHÂTILLONNAIS Trésors de Vie en BOURGOGNE

Atelier zéro déchet

L'atelier zéro déchet qui devait se dérouler au printemps a bien failli être annulé suite au passage de la Côte-d'Or en couvre-feu renforcé. Heureusement, en accord avec la Communauté de Communes du Pays Châtillonnais, le Département, organisateur de cet événement, a pu avancer l'heure de cet atelier et l'installer dans une salle de la maison du Pays Châtillonnais rue de la Libération.



Les produits ménagers « fait maison », une alternative simple, écologique et économique.

C'est ainsi que le petit groupe mené par l'intervenant du CPIE Bresse du Jura, a démarré cet atelier zéro déchet consacré à la fabrication de produits ménagers.

Durant 2 heures les participants ont pu fabriquer, entre autres, de la pierre d'argile, nettoyant multiusage, qui remplace à elle seule tous les autres produits nettoyants ! Sa fabrication est simple et nécessite seulement de l'argile blanche, du savon de Marseille, du bicarbonate de soude et de l'eau.

Ils ont également pu découvrir le processus de fabrication de la lessive à la cendre et les bienfaits des produits ménagers fabriqués à la maison.

Confectionner soi-même ses produits ménagers comportent de nombreux avantages, en plus d'être écologiques et

éthiques, ils préservent votre santé des nombreux produits chimiques et ingrédients inconnus présents dans les produits industriels. Vous connaissez la provenance et la composition de vos produits car c'est vous qui les fabriquez !

Ajoutons à cela que les produits ménagers maison sont peu onéreux car la liste des ingrédients nécessaires est réduite, et un même ingrédient peut être utilisé pour la réalisation de plusieurs produits comme le vinaigre blanc, le bicarbonate de soude et l'eau.

N'hésitez pas à faire un tour sur le net, de nombreux sites proposent des recettes faciles qui vous aideront à fabriquer vous-même tous les produits utiles afin de prendre soin de votre maison dans le respect de l'environnement.

ENVIRONNEMENT

Un outil pour préserver la biodiversité du Châtillonnais

Avec le comité de pilotage Natura 2000.



Le comité de pilotage Natura 2000, porté par la Communauté de Communes du Pays Châtillonnais, s'est réuni à Aignay-le-Duc pour le suivi de l'élaboration du document d'objectifs, futur outil de gestion de la zone Natura 2000 des massifs forestiers et vallées du Châtillonnais.

Un document cadre pour préserver les oiseaux

Cet espace au patrimoine ornithologique remarquable fait l'objet d'un classement en Zone de Protection Spéciale, lui donnant une place importante dans le réseau européen Natura 2000. S'étendant de Villiers-le-Duc à Lamargelle, 80 % de son territoire chevauche celui du Parc National de Forêts. Pas moins de 45 communes sont partiellement ou complètement situées dans cette aire d'un peu moins de 59 000 hectares.

Outre l'emblématique cigogne noire, plus d'une centaine d'espèces ont été répertoriées, pour lesquelles le Châtillonnais s'avère être un réservoir de choix.

Le document d'objectifs se veut être

avant tout, un outil de veille pour assurer la meilleure connaissance du territoire possible. Il s'appuie sur les observations faunistiques effectuées depuis de nombreuses années, auxquelles s'ajoute un travail complémentaire qui a permis d'affiner les connaissances. Cette étape nécessaire à l'accompagnement du tissu économique, facilitera l'intégration des enjeux « Natura 2000 » dans les pratiques locales, notamment par la mise en place de mesures contractuelles.

Le comité de pilotage s'est réuni sous la présidence de Madame Valérie Bouchard, Maire de Bellenod-sur-Seine et de Jérémie Brigand. Pour les membres présents, élus, représentants associatifs, du monde professionnel ou encore de l'État, ce fût l'occasion de faire le point sur le chemin parcouru et d'enrichir le projet par leurs suggestions.

Un document exposant l'état des lieux et dégageant les principaux enjeux a été présenté. Il devra notamment permettre de concilier activités humaines et qualité des habitats pour chaque espèce.

ANNEXE 7 : projet issu de la fiche-action 5 « Rénovation énergétique »

Les travaux de la future mairie ont commencé

Vendredi 17 novembre a eu lieu la pose de la première pierre de la future mairie, dans le cadre de la réhabilitation globale du bâtiment communal.



Engagement du projet de rénovation énergétique de la commune de Moitron – projet ayant bénéficié d’une bonification grâce à sa qualité (gain énergétique estimé, envergure du projet) - 2023